



Revue Littérature

Prévention spécialisée

Emilie BEC (CREAI-ORS LR)
Novembre 2016

*Dans le cadre de la convention de partenariat dans le domaine des Solidarités
avec le Conseil départemental de l'Aude*



SOMMAIRE

Préambule	4
Méthode.....	4
Recherche documentaire	4
Introduction.....	6
La prévention spécialisée : définitions et principes fondamentaux	6
Repères historiques et cadre juridique	8
Evolutions sociodémographiques	14
La prévention spécialisée en tension	17
Leviers.....	25
Conclusion	33
Bibliographie	35

Préambule

Dans le cadre de sa convention avec le Conseil Départemental de l'Aude (CD 11), le CREAI-ORS LR a été chargé de réaliser une étude sur la prévention spécialisée. Ce livrable contribue à l'élaboration d'un diagnostic de la situation. Elle propose un panorama national et identifie les points de tension du secteur et de la mission, les évolutions réglementaires et sociodémographiques et illustre les « bonnes pratiques » et les expériences innovantes probantes. Parallèlement, un état des lieux sur le territoire de l'Aude et une opération de benchmark viendront compléter cette présente note et permettront d'établir un diagnostic complet.

Méthode

Afin de répondre à la commande du CD 11, un travail documentaire minutieux a été réalisé sur les travaux existants, au niveau national, régional ou infrarégional. La littérature possède de nombreuses références abordant la question de la prévention spécialisée. Un nombre important d'études, de productions, de rapports a été recensé, analysé et intégré dans la présente note. L'analyse de cette littérature a permis de dresser un rappel de la jurisprudence et des évolutions sociodémographiques mais aussi de repérer les différents facteurs de tensions et d'identifier des expériences innovantes mis en œuvre sur d'autres territoires.

Recherche documentaire

Les principales bases de données et portail de revues interrogées :

- BDSP (Banque de données en santé publique)
<http://www.bdsp.ehesp.fr/>
- CAIRN
<https://www.cairn.info/>
- APSN
<http://apsn.centredoc.fr/opac/?database=apsn>
- PRISME (Réseau documentaire en sciences et action sociales)
<http://www.documentation-sociale.org/?s=& type=dclrefprisme>

Les principaux sites de références consultés :

- Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH)
<http://www.ash.tm.fr/>
- Association de Prévention du Site de la Villette (APSV)
<http://apsv.fr/prevention-specialisee/>
- Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC)
<http://www.credoc.fr/>
- Centre de ressources de la prévention spécialisée APSN

- <http://www.apsn-prev.org/>
- Comité National des Acteurs de la Prévention Spécialisée (CNLAPS)
<http://www.cnlaps.fr/>
- Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE)
<http://www.cnape.fr/fr/home.html>
- Conseil National des Mission Locales (CNML)
<http://www.missions-locales-france.org/>
- Défenseur des droits de l'enfant
<http://www.defenseurdesdroits.fr>
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
<http://drees.social-sante.gouv.fr/>
- Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS)
<http://www.fnars.org/>
- Institut National d'étude démographique (INED)
<http://www.ined.fr/>
- Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP)
www.injep.fr
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)
<http://www.insee.fr/fr/>
- Legifrance
<https://www.legifrance.gouv.fr/>
- Ministère de l'éducation nationale
<http://www.education.gouv.fr/>
- Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
<http://social-sante.gouv.fr/>
- Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale (MIPES)
<http://www.mipes.org/>
- Mouvement National d'Education Nouvelle (CEMEA)
www.cemea.asso.fr
- Observatoire des inégalités
<http://www.inegalites.fr/>
- Observatoire des territoires
<http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/indice-de-jeunesse>
- Observatoire national de l'Action Sociale (ODAS)
<http://odas.net>
- Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP)
<https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/observatoire-national-de-la-delinquance-et-des-reponses-penales-ondrp/#datasets>
- Observatoire National de l'enfance en danger (ONED)

<http://oned.gouv.fr/>

- Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONEPS)
<http://www.onpes.gouv.fr/>
- Observatoire National de la Protection de l'enfance (ONPE)
<http://www.oned.gouv.fr/search/node/pr%C3%A9vention%20spcialis%C3%A9>
- Organisation Nationale des Educateurs Spécialisés (ONES)
<http://www.ones-fr.org/>
- Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux (ORDCS)
<http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/actu/Pages/default.aspx>
- Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
<http://www.justice.gouv.fr/justice-des-mineurs-10042/la-dir-de-la-protection-judiciaire-de-la-jeunesse-10269/>

Introduction

Née à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la prévention spécialisée propose un système d'action spécifique à destination des enfants et des jeunes en danger ou dangereux, ou plus largement en situation d'inadaptation sociale. Présents sur les territoires et misant sur l'éducabilité de leurs publics, les éducateurs de rue ont mis en place des pratiques originales et alternatives au travail social classique et ont été reconnus comme des acteurs clés pour prévenir la marginalisation. Mais depuis quelques années, avec la prédominance dans le débat public des questions d'insécurité, de délinquance, d'identité et de radicalisation religieuse, la prévention spécialisée doit prouver son utilité et son efficacité.¹

La prévention spécialisée : définitions et principes fondamentaux

• Quelques définitions

Prévenir, c'est anticiper. C'est annoncer à quelqu'un ce qui risque de se produire. C'est agir en amont de ce qui va se produire pour modifier une trajectoire. C'est agir pour l'avenir, en l'occurrence, celui des personnes auxquelles se destine cette action.² La prévention spécialisée est définie par le code de l'action sociale et des familles comme une intervention éducative et sociale menant des actions individuelles et collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion, ou la promotion sociale, des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, dans les zones sensibles et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.³ L'arrêté du 4 Juillet 1972 attribue à la prévention spécialisée une méthodologie particulière d'approche des populations et

¹ LE GOAZIOU Véronique, *Eduquer dans la rue*, EHESP, 2015-11, 136p.

² *Pourquoi la prévention spécialisée ?*, ONES, 2015-12, [en ligne] : <http://www.ones-fr.org/?p=4983>

³ **Articles L 121-2 et L 221-1-2 du code de l'action sociale et des familles.**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074069&idArticle=LEGIARTI00006796782>

reconnaît le « travail de rue » comme base. Ce mode d'approche consiste à « aller vers » les jeunes dans leur milieu de vie pour entrer en contact avec eux et établir une relation de confiance.⁴ Le Conseil Technique des Clubs et Equipes de Prévention Spécialisée explique l'importance des espaces non institutionnels car travailler dans la rue, c'est être là, disponible pour écouter, observer sans insistance et avec discrétion, sans intention autre que d'aller à la rencontre... Les éducateurs doivent arriver à faire partie du paysage et avoir intégré les codes, les rituels autour desquels s'organise la vie des jeunes sur le quartier.⁵ **Le rôle de la prévention spécialisée** est de prévenir l'échec scolaire, les mauvais traitements envers les enfants, la délinquance des mineurs, la violence, les addictions, les grossesses précoces, les MST etc., mais pas seulement. La prévention spécialisée c'est aussi un lien pour relayer la parole des familles vers les pouvoirs publics. La prévention spécialisée, c'est un pont entre des jeunes livrés à eux-mêmes, l'école, les services sociaux et médicaux, les missions locales et le monde du travail. C'est aussi le dernier dispositif d'éducation qui va à la rencontre des jeunes et jeunes adultes en marge ou en risque de marginalisation, sans distinction aucune, sur le terrain, dans les quartiers, et qui n'attend pas les crises ou les passages à l'acte pour agir.⁶

- **Les principes fondamentaux**

La prévention spécialisée repose sur **six principes fondamentaux**. Le premier est **l'absence de mandat nominatif**. C'est le principe cardinal d'où découlent tous les autres. Le jeune bénéficiaire de l'action n'est pas nommément désigné par une autorité judiciaire ou administrative. Cette absence de mandat nominatif permet un espace de liberté, indispensable à la démarche.⁷ Le second est **la libre adhésion**. C'est le seul principe explicitement désigné dans l'Arrêté du 4 juillet 1972. Il exprime la démarche « d'aller vers » les jeunes marginalisés et leur milieu, de façon volontaire et respectueuse. Respectueuse du temps nécessaire pour établir une relation, respectueuse aussi des espaces et des moments favorables aux contacts.⁸ Le troisième est **le respect de l'anonymat**. Tant que le jeune ne désire pas lever l'anonymat, il doit être respecté. Mais toute démarche d'insertion et de reconnaissance sociale nécessite un travail de réseau, donc de l'évolution du respect de l'anonymat vers une pratique éthique de la confidentialité.⁹ Le quatrième est la **non-**

⁴ MARQUES Maria, *Réactualiser le projet de service en prévention spécialisée au vu de l'évolution de la commande territorialisée*, EHESP, 2011, 107 p.

<http://fulltext.bdsp.ehesp.fr/Ehesp/Memoires/Cafdes/2011/marques.pdf>

⁵ Le travail de rue, Clubs de prévention des quartiers Nord, 2014, [en ligne] :

<http://www.clubdeprevention.org/article.php?id=10>

⁶ *Communiqué : pourquoi la prévention spécialisée ?*, ONES, 2015-12, [en ligne] :

<http://www.ones-fr.org/?p=4983>

⁷ *La prévention spécialisée : mission du service*, ASEA, 2013-04, [en ligne] :

http://www.asea49.asso.fr/etab_prev_2.php

⁸ *La prévention spécialisée*, Club de prévention des quartiers Nord, [s.d.], [en ligne] :

www.clubdeprevention.org/telechargement/prevention%20specialisee.doc

⁹ *Guide pratique sur la participation des équipes de prévention spécialisée à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance*, Comité interministériel de la prévention de la délinquance, 2014-05, 34 p.

institutionnalisation des activités, dont l'objectif n'est pas de laisser perdurer son activité sur un même site, mais d'installer des relais. La prévention spécialisée s'adapte ainsi en permanence à l'évolution de l'environnement.¹⁰ Le cinquième est le **travail de partenariat et de réseau** nécessaire pour prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles. Les éducateurs travaillent en concertation et en réseau avec les institutions et les partenaires du territoire.¹¹ La recherche de complémentarité est indispensable pour dépasser les clivages institutionnels, pour participer à la création du lien social, pour contribuer à la résolution de situations individuelles, pour monter des actions collectives et pour faciliter les passages de relais.¹² Pour finir, le sixième principe est le **support associatif**. La prévention spécialisée est basée sur des méthodes nécessitant souplesse, proximité, réaction rapide, relative autonomie. Le cadre associatif paraît le mieux adapté pour répondre à de telles exigences. Ainsi la majorité des équipes est gérée par des associations. Dans un cadre contractualisé avec les départements et les communes, les associations de prévention spécialisée constituent des moyens et des lieux où s'exercent fondamentalement des fonctions de lien et de liant social, de solidarité et de proximité, de révélateur de nouveaux enjeux collectifs pour contribuer activement à lutter contre la marginalisation et renforcer la cohésion sociale.¹³

Repères historiques et cadre juridique

- **1945 à 1956 : les premières expériences**

Au départ, la prévention spécialisée ne repose sur aucun socle théorique. C'est avant tout une manière d'être et de faire. Elle naît d'une volonté de relayer l'internat qui constitue la seule solution rééducative. C'est dans l'effervescence de l'après-guerre qui mêle passion, enthousiasme et élans de générosité que se développent les premières expériences. Des initiatives foisonnent de partout, les bonnes volontés agissent là où les besoins se font sentir dans le but de trouver des solutions rapides à des situations d'urgence.¹⁴ La prévention spécialisée née dans la mouvance des ordonnances du **2 février 1945** relatives à l'enfance délinquante. Les pouvoirs publics reconnaissent la nécessité de développer des pratiques éducatives nouvelles pour compléter les formes institutionnelles de prise en charge des

<http://www.interieur.gouv.fr/SG-CIPDR/Outils-et-services/Guides-pratiques-et-outils-du-Maire/Les-guides-pratiques/Prevention-specialisee>

¹⁰ *Prévention spécialisée*, ADPJ, [s.d], [en ligne] : <http://www.adpj.fr/prevention-specialisee/>

¹¹ *La prévention spécialisée : mission du service*, ASEA, 2013-04, [en ligne] :

http://www.asea49.asso.fr/etab_prev_2.php

¹² *Guide pratique sur la participation des équipes de prévention spécialisée à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance*, Comité interministériel de la prévention de la délinquance, 2014-05, 34p.

<http://www.interieur.gouv.fr/SG-CIPDR/Outils-et-services/Guides-pratiques-et-outils-du-Maire/Les-guides-pratiques/Prevention-specialisee>

¹³ *Six piliers pour une intervention*, ADDAP 13. [s.d], [en ligne] :

<https://www.addap13.org/Six-piliers-pour-une-intervention.html>

¹⁴ TREMINTIN Jacques, *Critiques de livres. Des éducateurs dans la rue. Histoire de la prévention spécialisée*, Lien Social, n°810, 2006-09, [en ligne] :

<http://www.lien-social.com/Des-educateurs-dans-la-rue-Histoire-de-la-prevention-specialisee>

mineurs délinquants ou en danger.¹⁵ Pour encadrer la jeunesse perturbée d'après-guerre, on parle d'actions dans les milieux, de chantiers, d'encadrement sportif. Ces premières initiatives en direction des jeunes délinquants et prédélinquants sont considérées comme les prémices de la prévention spécialisée.¹⁶

- **1957 à 1962 : les premiers professionnels**

Les acteurs bénévoles se regroupent et échangent. Une doctrine se dégage. Les premiers professionnels sont recrutés pour assurer la permanence des actions et leur pérennité. Les pouvoirs publics reconnaissent la nécessité d'un maillon manquant dans la chaîne de l'action sociale et l'obligation du contact libre avec les jeunes les plus réfractaires.¹⁷ Le décret du **7 janvier 1959**, relatif à la protection sociale de l'enfance en danger, ainsi que les circulaires du ministère de la santé du **20 avril 1959** et du **3 septembre 1960** permettent les premiers financements officiels d'actions de prévention spécialisée.¹⁸

- **1963-1971 : l'ère de l'identité**

Par arrêté du **12 mai 1963**, un comité national des clubs et équipes de prévention contre l'inadaptation sociale de la jeunesse, institué auprès du Haut Comité de la Jeunesse est chargé de coordonner les activités des clubs et équipes de prévention, de procéder à des études, de faire toutes propositions de nature à favoriser le développement d'une action de prévention de l'inadaptation sociale. Quelques années plus tard, le décret du **9 septembre 1970** met en place un comité interministériel chargé de définir une politique de coordination en matière d'adaptation et de réadaptation. Les clubs et équipes de prévention sont intégrés dans ce programme. La prévention spécialisée est rattachée au ministère de la santé et plus particulièrement au secteur de l'aide sociale à l'enfance qui l'intègre dans sa politique d'action globale. C'est ainsi que la prévention spécialisée rejoint le champ du travail social, principalement à travers la profession d'éducateur spécialisé qui constitue une part importante de ses opérateurs.

- **1972-1981 : l'ère de la croissance**

L'arrêté interministériel du **4 juillet 1972** officialise la prévention spécialisée en lui donnant un socle réglementaire. Cet arrêté, accompagné par ses circulaires d'application, valide la pertinence des fondements théoriques et méthodologiques des démarches conduites par les réseaux militants. Il définit les missions des clubs et équipes de prévention, les modalités d'agrément, les modes de collaboration avec les autres services sociaux et les modalités de

¹⁵ *La prévention spécialisée enjeux actuels et stratégies d'action*, Fédération de la santé et de l'action sociale, 2004, 194 p. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000187.pdf>

¹⁶ *Charte départementale de la prévention spécialisée*, Conseil Général Territoire de Belfort, 2013-11, 33 p. <http://www.territoiredebelfort.fr/sites/default/files/atoms/files/charteprevetionspecialisee.pdf>

¹⁷ *Charte départementale de la prévention spécialisée*, Conseil Général Territoire de Belfort, 2013-11, 33 p. <http://www.territoiredebelfort.fr/sites/default/files/atoms/files/charteprevetionspecialisee.pdf>

¹⁸ *La prévention spécialisée enjeux actuels et stratégies d'action*, Fédération de la santé et de l'action sociale, 2004, 194p. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000187.pdf>

financement. En même temps, il crée un Conseil Technique des Clubs et Equipes de Prévention (CTPS), instance consultative nationale ayant pour vocation de mettre en présence des élus, des éducateurs, des représentants des administrations, pour échanger et donner des avis sur les problèmes et pratiques de terrain, notamment sur les méthodes et techniques en matière de prévention de l'inadaptation de la jeunesse.

- **1982-1988 : l'ère de la décentralisation**

La loi de décentralisation du **22 juillet 1983**, réalisant le transfert de compétences entre l'Etat et les collectivités locales dans le domaine sanitaire et social, maintient la prévention spécialisée au sein du secteur de l'aide sociale à l'enfance. De ce fait, la prévention spécialisée intégrée à la politique d'action sociale de l'enfance et de la famille, relève de la compétence du Département et se trouve placée sous la responsabilité du Président du Conseil Général. La loi du **6 janvier 1986**, adaptant la législation sanitaire et sociale au transfert de compétences en matière d'aide sociale, inscrit explicitement la prévention spécialisée dans la loi. Codifiée à l'article 45 du code de la famille et de l'aide sociale, elle reconnaît au Département la mission d'exercer, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions dites de prévention spécialisée en direction des populations et particulièrement des jeunes en difficulté ou en rupture avec leur milieu. Ainsi, l'idée des clubs et équipes de prévention, née d'initiatives privées, est reprise et structurée par l'administration centrale avant d'être remise au financement de la collectivité locale.¹⁹

- **1989-1999 : l'ère de la dégradation du système économique**

Au niveau national, le taux de chômage passe pour les jeunes non diplômés de 27 % en 1990 à 56 % en 1999 et pour les jeunes titulaires d'un CAP ou BEP de 16 à 32 %. Cette situation de l'emploi, associée à la forte densité de jeunes de moins de 25 ans issus de l'immigration et habitants les quartiers populaires, provoque un profond malaise. La politique de la ville intègre de nouveaux dispositifs pour palier à cette situation : Plans Locaux d'Insertion par l'Economique (PLIE) en 1993, Contrats Educatifs Locaux (CEL) en 1998.²⁰

- **Les années 2000 : l'ère de la rénovation urbaine et du tout sécuritaire**

Suite à l'amendement gouvernemental à la loi du **2 janvier 2002** rénovant les institutions sociales et médico-sociales (Art. 82 de la loi), le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) réintègre la prévention spécialisée dans le champ de l'aide sociale à l'enfance. Toutefois la prévention spécialisée, n'étant pas mentionnée dans la liste des établissements et services sociaux et médico-sociaux, ne relève pas de l'ensemble du champ d'application de la loi. Ainsi, la prévention spécialisée **n'est pas concernée par la planification et la tarification**. De même, si les questions de l'évaluation et du droit des usagers la concernent,

¹⁹ *La prévention spécialisée enjeux actuels et stratégies d'action*, Fédération de la santé et de l'action sociale, 2004, 194p. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000187.pdf>

²⁰ *Charte départementale de la prévention spécialisée*, Conseil Général Territoire de Belfort, 2013-11, 33 p. <http://www.territoiredebelfort.fr/sites/default/files/atoms/files/charteprevetionspecialisee.pdf>

leur prise en compte doit être envisagée en référence à la spécificité de la prévention spécialisée. **L'évaluation ne peut être imposée** à la prévention spécialisée, même s'il est tout à fait souhaitable que les Conseils Généraux, ainsi que les organismes publics ou privés habilités prévoient une évaluation des actions et des pratiques mises en œuvre. Quant au **droit des usagers**, leurs modalités de mise en œuvre n'ont pas été conçues pour le secteur de la prévention spécialisée et doivent donc être réexaminés en tenant compte de la singularité de cette pratique en se basant sur la combinaison des articles L 121-2 et 221-1- 2° du CASF, qui constitue la base légale des actions de prévention spécialisée.

Parallèlement, les interventions sur le bâti s'intensifient et ont pour cible les quartiers les plus enclavés et ayant le plus mal vieilli. Elles sont accompagnées par des actions en direction des populations via le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE). La construction de logements sociaux de taille moyenne est destinée à éviter la création de ghettos. La loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, du **1^{er} août 2003**, prévoit des indicateurs de moyens en matière de sécurité et de tranquillité publique, dans chaque Zone Urbaines Sensibles (ZUS). Le gouvernement parle aussi d'égalité des chances, de lutte contre la discrimination, de lutte contre l'échec scolaire, de plan Espoir Banlieue mais aussi de renforcement de la sécurité, de la multiplication des Contrats Locaux de Sécurité, de politique nationale de prévention et de sécurité, de politique municipale de tranquillité publique,... Cette multiplication de dispositifs, en lien avec l'habitat, démontre la nécessité de combattre la situation socio-économique en corrélation avec l'accompagnement social des publics les plus en difficulté. Le rajeunissement des auteurs d'actes délictueux, appelé « délinquance juvénile » participe également au sentiment d'insécurité et à l'explosion du « tout sécuritaire ». La loi pour la sécurité intérieure du **18 mars 2003**, ayant pour objectif de modifier les moyens juridiques et sécuritaires, afin de mieux répondre à l'augmentation « exponentielle » de la délinquance et de la criminalité, est la première réponse pour lutter contre l'insécurité en France. Dans le même temps, de nouvelles problématiques se renforcent (prostitution, mendicité, gens du voyage, squatteurs, rassemblements dans les halls d'immeubles, menaces et outrages, hooliganisme, homophobie, commerce et utilisation des armes,...) impliquant également de nouvelles sanctions. La **loi du 5 mars 2007**, relative à la protection de l'enfance, évoquant la prévention des conduites à risque des adolescents, institue le Maire, au plan local, comme « pilote » de la prévention de la délinquance. Elle le place au centre du dispositif de tranquillité publique. Il coordonne les actions ayant pour but essentiel de progresser vers une amélioration durable de la sécurité et d'un renforcement de la responsabilité civique. Dans un contexte extrêmement médiatisé où le sentiment d'insécurité prédomine, la prévention spécialisée se repositionne sur ses fondamentaux : continuer à être aux côtés de ceux qui s'isolent et se sentent laissés à l'écart du développement.²¹

²¹ **Charte départementale de la prévention spécialisée**, Conseil Général Territoire de Belfort, 2013-11, 33 p.
<http://www.territoiredebelfort.fr/sites/default/files/atoms/files/charteprevetionspecialisee.pdf>

- **L'ère actuelle : la prévention menacée de disparition ?**

Les éducateurs de prévention spécialisée affrontent des situations sociales de plus en plus difficiles et complexes. Ils sont souvent en première ligne, ce qui les amène à pouvoir établir des diagnostics, à partager l'information avec les autres travailleurs sociaux, avec les partenaires, à suivre des situations individuelles, à élaborer des projets collectifs, à anticiper les difficultés, à réduire ou à résoudre les conflits.²² La **circulaire interministérielle du 24 décembre 2014** relative à la prévention de l'absentéisme scolaire, par exemple, cite les équipes de prévention spécialisée comme des ressources associatives constituant des partenaires pertinents.²³ De même, depuis les attentats de **novembre 2015**, le ministre de la Ville plaide pour un renforcement de la présence adulte et des services de prévention spécialisée pour le repérage des jeunes les plus exposés²⁴. Toujours dans la même idée, le volet « prévention » de la **feuille de route ministérielle 2015-2017 de la protection de l'enfance** réaffirme le rôle de la prévention spécialisée et initie en **janvier 2016** un groupe de travail sur la prévention spécialisée pour mettre en lumière le travail des équipes dans l'objectif de consolider ce secteur.²⁵ La **loi du 14 mars 2016** relative à la protection de l'enfance, clarifie le cadre d'intervention de la prévention spécialisée et souligne son importance. Au moment où s'intensifie la lutte contre toutes les formes de décrochage, où de nouvelles menaces pèsent sur les jeunes, les équipes de prévention spécialisée sont une ressource indispensable pour repérer les signes de mal-être et répondre aux besoins des jeunes sur les territoires.²⁶

Pourtant, la prévention spécialisée est en danger. Le **Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée (CNLAPS)** s'inquiète pour l'avenir des éducateurs de rue. La prévention spécialisée est confrontée à une réalité budgétaire délicate. Cette action, qui n'est pas une dépense obligatoire des départements, dépend d'accords locaux, entre les communes et les collectivités départementales. Aujourd'hui, 3500 éducateurs de prévention spécialisée sont présents sur 90 départements. Le soutien par les Conseils Départementaux est très divers selon les territoires. Au-delà des financements par le Conseil Départemental au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE), certains services reçoivent des financements, notamment pour des actions collectives, de la part de communes et de l'Etat (fonds « Ville Vie Vacances », contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), réussite éducative, fonds interministériel de prévention de la délinquance, fond interministériel de lutte contre la

²² *Charte départementale de la prévention spécialisée*, Conseil Général Territoire de Belfort, 2013-11, 33 p.
<http://www.territoiredebelfort.fr/sites/default/files/atoms/files/charteprevetionspecialisee.pdf>

²³ *Circulaire interministérielle relative à la prévention de l'absentéisme scolaire*, MENESR, DGESCO, 2014-12, [en ligne] : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=84375

²⁴ JOUANNEAU Hervé, *Les éducateurs menacés de disparition*, La gazette des communes, 2016-02, [en ligne] : <http://www.lagazettedescommunes.com/430248/les-educateurs-de-rue-menaces-de-disparition/>

²⁵ LE GALL Sophie, *Prévention spécialisée : qui fait quoi avec quels moyens ?*, Gazette Santé social, 2016-02, [en ligne] : <http://www.gazette-sante-social.fr/26102/prevention-specialisee-qui-fait-quoi-et-avec-quels-moyens>

²⁶ *La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant*, Ministère des familles, de l'enfance et du droit des femmes, 2016-05, 5 p.
http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/02/Exe_ProtectionEnfant_5juillet2016.pdf

drogue et la toxicomanie...). Il existe également sur certains territoires des financements de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, de la caisse d'allocation familiale, de la région (actions spécifiques de formation) et quelques mécénats (chantiers éducatifs).²⁷ Dans un contexte budgétaire tendu pour nombre de collectivités locales, les services de prévention spécialisée sont fragilisés.²⁸ Le réseau professionnel pointe cette situation paradoxale où les pouvoirs publics attendent beaucoup des professionnels pour prévenir la radicalisation des jeunes marginalisés, mais réduisent son financement.²⁹ La prévention spécialisée est dans une situation difficile, pour au moins quatre raisons : la situation générale des quartiers d'habitat social, la situation économique et sociale d'une partie de la jeunesse de ces quartiers (et l'enracinement d'une délinquance d'exclusion), l'évolution du métier d'éducateur et de ses conditions d'exercice, l'évolution politique et la mise en question de la philosophie même de la prévention et de l'action éducative.³⁰

De plus, **la réforme territoriale et la métropolisation de l'action publique** impactent l'action sociale.³¹ La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (**MAPTAM**) du **27 janvier 2014** confirme le rôle de chef de file du Département en matière d'aide sociale.³² Parallèlement, la **loi NOTRE du 7 août 2015** énumère les compétences que les Conseils Départementaux devront transférer aux métropoles. Parmi elles, trois compétences départementales (aide au logement, prévention spécialisée et insertion) sur les huit listées par la loi doivent être transférées aux métropoles d'ici au 1er janvier 2017. A ce jour, il n'existe aucune visibilité sur les transferts et la répartition des compétences concernant la prévention spécialisée. Ce qui inquiète les services de prévention spécialisée, c'est l'abandon a priori par ces nouvelles collectivités des missions relatives à la protection de l'enfance, cette compétence restant dévolue au département. Ils souhaiteraient qu'une réflexion sur les missions de la prévention spécialisée et sur

²⁷ **Guide interministériel de la prévention de la radicalisation**, Comité interministériel de la prévention de la délinquance, 2016-03, 109 p. <http://www.interieur.gouv.fr/SG-CIPDR/CIPDR/Actualites/Guide-interministeriel-de-prevention-de-la-radicalisation>

²⁸ ROSENCZVEIG Jean-Pierre, **Alerte rouge : « la Prév » est à l'article. Plus que jamais la Prévention spécialisée (la « Prév ») est menacée**, Journal du droit des jeunes, n°351-352, 2016, 128 p. <https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2016-1-page-37.htm>

²⁹ LE GALL Sophie, **L'avenir de la prévention spécialisée est « en danger » selon les éducateurs de rue**, La gazette des communes, 2015-02, [en ligne] : <http://www.lagazettedescommunes.com/327016/lavenir-de-la-prevention-specialisee-est-en-danger-selon-les-educateurs-de-rue/>

³⁰ MUCCHIELLI Laurent, KOKOREFF Michel, **Prévention spécialisée : délinquance et nécessité d'engagement**, Lien social, n° 754, 2005-05, [en ligne] : <http://www.lien-social.com/Prevention-specialisee-delinquance-et-necessite-d-engagement>

³¹ LAFORE Robert, **La métropolisation de l'action publique : impacts sur l'action sociale**, La Métropole Grand Lyon, 2015-03, [en ligne] : <http://www.millenaire3.com/ressources/la-metropolisation-de-l-action-publique-impacts-sur-l-action-sociale>

³² LANGEVIN Philippe, **Les retombées économiques positives liées à la Prévention spécialisée**, CNLAPS, 2016, 9 p. www.cnlaps.fr/.../A4_Philippe_LANGEVIN_Les%20retombees_eco_%20positives_li...

l'articulation entre les départements et les métropoles soit menée en amont en vue de ne pas dévoyer l'action de la prévention spécialisée.³³

Evolutions sociodémographiques

- **Le public**

De tous temps, les groupes de **jeunes** présents sur l'espace public ont interrogé et inquiété le monde des adultes. Ainsi, dans la première partie du XIXe siècle, les bandes d'enfants à Paris étaient considérées comme un fléau social. Au début du XXe siècle, les bandes d'enfants malfaiteurs sont perçues comme plus dangereuses que les compagnies anciennes de brigands. Le phénomène des bandes, qui envahit périodiquement les représentations sociales, renvoie de façon récurrente l'image du groupe de jeunes comme dangereux et générateur de délinquance³⁴. Le groupe de pairs est pourtant un espace relationnel essentiel de construction de la personnalité à l'adolescence. Au cours du processus d'individuation et de socialisation, le groupe permet à l'adolescent d'expérimenter différentes relations, différentes places, les limites et la transgression,...³⁵ À l'époque, le public de la prévention spécialisée était des adolescents perturbateurs organisés en bandes. Aujourd'hui, le public paraît plus difficile à identifier. Les équipes éducatives sont en présence d'une dégradation des relations sociales, à la fois plus diffuse et de plus grande ampleur, qui concerne tant un **public d'enfants que d'adolescents, de jeunes adultes ou d'adultes** qui refusent l'accompagnement éducatif et social proposé dans les dispositifs en vigueur³⁶.

- **Des caractéristiques communes**

La littérature permet d'identifier des **caractéristiques communes**. Le public de la prévention spécialisée se définit par de **faibles perspectives d'avenir**, par des **difficultés à s'approprier son histoire et ses expériences**. Les rapports au temps, à l'espace, à la réalité sont souvent perturbés. Le jeune vit dans l'immédiat, ne peut concevoir un projet à plus ou moins long terme.³⁷ La littérature relève aussi d'autres spécificités telles que les **difficultés**

³³ *Audition de la CNAPE par la mission d'information de l'Assemblée Nationale relative à la prévention spécialisée*, CNAPE, 2016-06-29, 12 p. www.cnap.fr/files/news/1723.pdf

³⁴ *Groupe de jeunes et pratiques de prévention spécialisée. Pratiques éducatives auprès des groupes et pratiques sociales collectives*, Commission Groupe de jeunes et pratiques éducatives, 2010, 212 p. [http://travail-](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_groupe_de_jeunes_et_pratiques_educatives_en_prevention_specialisee.pdf)

[emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_groupe_de_jeunes_et_pratiques_educatives_en_prevention_specialisee.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_groupe_de_jeunes_et_pratiques_educatives_en_prevention_specialisee.pdf)
³⁵ BRETON Jean-Marc, BRETON Michel, CANO-QUERO Adam, et al., *Groupes de jeunes et pratiques de prévention spécialisée. Pratiques éducatives auprès des groupes et pratiques sociales collectives*, Conseil techniques des clubs et équipes de prévention spécialisée, Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, 2010, 212 p. [http://social-](http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_groupe_de_jeunes_et_pratiques_educatives_en_prevention_specialisee-2.pdf)

[sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_groupe_de_jeunes_et_pratiques_educatives_en_prevention_specialisee-2.pdf](http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_groupe_de_jeunes_et_pratiques_educatives_en_prevention_specialisee-2.pdf)
³⁶ *Charte départementale de la prévention spécialisée*, Conseil Général Territoire de Belfort, 2013-11, 33 p. <http://www.territoiredebelfort.fr/sites/default/files/atoms/files/charteprevetionspecialisee.pdf>

³⁷ *Charte départementale de la prévention spécialisée*, Conseil Général Territoire de Belfort, 2013-11, 33 p. <http://www.territoiredebelfort.fr/sites/default/files/atoms/files/charteprevetionspecialisee.pdf>

économiques, des situations **d'exclusion sociale**, des **contextes familiaux difficiles**...³⁸ Les familles ont généralement **des difficultés socio-économiques**. Les jeunes appartiennent souvent à des **familles nombreuses**, avec de fréquentes situations de **monoparentalité**. Dans la majorité des cas, ce sont les mères qui portent en grande partie la responsabilité du fonctionnement de la famille. Les familles habitent dans des **logements sociaux**, des appartements peu confortables du parc privé, des squats ou assimilés. Dans ces **logements fréquemment surpeuplés**, l'occupation de l'espace donne lieu à des conflits, incitant chacun à aller respirer l'air de la rue. Les **ressources et revenus sont faibles**, les **parents sont peu présents**. Ils travaillent et occupent souvent des **postes aux horaires décalés**. Ces conditions financières ont bien entendu une incidence sur le **surendettement**, les approvisionnements en nourriture et vêtements, les impayés divers, mais aussi sur la distribution d'argent de poche aux enfants et les activités qui peuvent leur être financées.³⁹ Les familles sont aussi **majoritairement issues de l'immigration** mais non exclusivement ce qui accentue les difficultés dans l'accès au logement, au travail et au respect des droits administratifs.⁴⁰

- **Une évolution notable**

Mais la Fédération des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE) souligne aussi **l'évolution des publics de la prévention spécialisée**. A l'origine, la prévention spécialisée concernait davantage les grands adolescents et les jeunes adultes. Depuis quelques années, la CNAPE identifie **un rajeunissement des publics** parmi lesquels un **nombre grandissant de filles**. L'action vers les plus jeunes implique alors de repenser le travail avec les familles et leur environnement. La relation éducative ne s'exerce plus seulement entre le jeune et son éducateur mais inclut le pôle parental. Les travailleurs de l'éducatif sont obligés de compter avec la **famille** et il n'est pas rare que l'accompagnement des jeunes se double d'un accompagnement de leurs parents⁴¹. Ce qui inquiète les équipes de prévention spécialisée est que ce rajeunissement entraîne une forte diminution des actions au profit des 18-25 ans, tranche d'âge n'étant plus reconnue comme prioritaire par les Conseils Départementaux. Cette restriction des actions a pour effet de priver une part croissante des plus vulnérables d'un accompagnement nécessaire.

La CNAPE fait état d'autres fortes évolutions concernant le profil des jeunes accompagnés notamment du fait de **situations à problématiques multiples et plus aigües**. Elle identifie une extrême précarité. L'accompagnement des jeunes vise de plus en plus les **besoins élémentaires** : hébergement, nourriture, accès aux soins... Elle constate également **une non**

³⁸ GUILLAUMEY Christian, *Éducation et prévention spécialisée*, *Pensée plurielle*, 2007, n° 14, pp. 85-93

<http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2007-1-page-85.htm>

³⁹ *Les jeunes des quartiers populaires et l'intervention de la prévention spécialisée dans l'espace public*, DASES, SDAFE, BAPJ, s.d, pp. 53-60

www.paris.fr/viewmultimediacdocument?multimediacdocument-id=98563

⁴⁰ GUILLAUMEY Christian, *Éducation et prévention spécialisée*, *Pensée plurielle*, 2007, n° 14, pp. 85-93

<http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2007-1-page-85.htm>

⁴¹ LE GOAZIOU Véronique, *Prévention spécialisée et prévention de la délinquance : liens obstacles et enjeux*, ORDCS, 2014-02, 107 p.

http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/publications/Documents/Rapport_recherche_ORDCS_N2.pdf

demande, voire un refus d'accompagnement. Les jeunes n'attendent rien, ne formulent aucune demande. Une partie se réfugie dans les addictions ou l'économie souterraine. La Fédération remarque aussi d'avantage de **pathologies psychologiques** importantes. Elles sont souvent mal diagnostiquées et non soignées. Elles sont telles qu'elles empêchent la mise en œuvre d'une relation éducative stable et satisfaisante avec les éducateurs et des actions concrètes. Ces jeunes sont aussi **en repli de la « République »**. Ils excluent toutes relations avec les institutions, et d'une manière générale, avec leur environnement, sauf avec leurs pairs. Une **accentuation des phénomènes de violence**, touchant toutes les tranches d'âge et les deux sexes, est également dénoncée. Enfin, **le fait religieux** a envahi, ces dernières années, l'espace public dans certains quartiers, ce qui interroge fortement le positionnement des équipes, leurs principes d'action et leur manière de procéder.⁴² L'Association Départementale pour le développement des Actions de Prévention des Bouches-du-Rhône (ADDAP 13) identifie les publics particulièrement à risque : les **jeunes en errance**, les **jeunes mineurs en danger de prostitution**, les **jeunes en rupture familiale** ponctuelle ou durable, les **jeunes sortant de prison ou de foyer**, les **mineurs présents sur l'espace public**, notamment la nuit, les **jeunes mineurs isolés étrangers**, le **public multipliant les prises de risques**.⁴³

- **De multiples indicateurs**

La littérature permet d'identifier des **batteries d'indicateurs plus ou moins échangés, partagés et croisés** entre les différents services pour caractériser le public de l'éducation spécialisée. L'éducation nationale, les centres d'information et d'orientation, la politique de la ville, la police, la justice, les maisons de la solidarité, les missions locales, les centres communaux d'action sociale, les bailleurs sociaux, les maisons des ados etc. sont des dispositifs de recueil de données sur les jeunes et sur les familles.⁴⁴ **L'INSEE** permet de recenser des données concernant la population adolescente⁴⁵, les adolescents vivants dans une famille monoparentales⁴⁶, les enfants non scolarisés⁴⁷ et non diplômés⁴⁸, les revenus

⁴² *Audition de la CNAPE par la mission d'information de l'Assemblée Nationale relative à la prévention spécialisée*, CNAPE, 2016-06-29, 12 p.

<http://www.cnape.fr/files/news/1723.pdf>

⁴³ LANGEVIN Philippe, *Les retombées économiques positives liées à la Prévention spécialisée*, CNLAPS, 2016, 9 p. www.cnlaps.fr/.../A4_Philippe_LANGEVIN_Les%20retombees_eco_%20positives_li..

⁴⁴ LE GOAZIOU Véronique, *Prévention spécialisée et prévention de la délinquance : liens obstacles et enjeux*, ORDCS, 2014-02, 107 p.

http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/publications/Documents/Rapport_recherche_ORDCS_N2.pdf

⁴⁵ **Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques**

<http://www.insee.fr/fr/default.asp>

⁴⁶ LAPINTE Aude, *Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée*, INSEE, s.d, [en ligne] :

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1470

⁴⁷ *Taux de scolarisation par âge 2013*, INSEE, [en ligne] :

http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?ref_id=natfef07116

⁴⁸ BOUHIA Rachid, GARROUSTE Manon, LEBRERE Alexandre, et al., *Etre sans diplôme aujourd'hui en France : quelles caractéristiques, quel parcours et quel destin ?*, Economie et statistique, n°443, 2011, pp. 29-50 http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES443B.pdf

fiscaux localisés⁴⁹. La **DREES** fournit les données concernant les adolescents suivis par la protection de l'enfance, les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance, la répartition des enfants accueillis par l'ASE selon le type de mesure, le mode d'hébergement et l'âge, les adolescents bénéficiaires d'actions éducatives de la protection de l'enfance⁵⁰. **Les Missions Locales d'Insertion** (MLI) compilent le nombre de jeunes demandeurs d'insertion, leurs caractéristiques en premier accueil selon le sexe, âge, formation initiale, hébergement, situation familiale, enfants à charge, nationalité, zone d'habitation, mobilité.⁵¹ La **Protection Judiciaire de la Jeunesse** (PJJ) dénombre la répartition des jeunes suivis par l'Unité Educative de Milieu Ouvert (UEMO)⁵² ⁵³. La **Fédération Nationale des Association d'Accueil et de Réinsertion** (FNARS) propose les indicateurs relatifs au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)⁵⁴. **L'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales** (ONDRP), **l'Etat 4001** et **Interstats** fournissent quant à eux des données sur la délinquance⁵⁵. Repérer, observer, recenser, compter, mettre en place des observatoires, recueillir des informations, élaborer des fiches, développer un outil statistique pour mieux prévenir, suivre, évaluer, contrôler ou punir. Le contraste est saisissant entre la masse d'informations collectées et les faibles effets de connaissance produits⁵⁶.

La prévention spécialisée en tension

Le secteur social est confronté à de nouveaux enjeux. Il doit répondre aux besoins des personnes et des groupes aux caractéristiques nouvelles de fragilité sociale sur les territoires ; revaloriser son image confrontée à un déficit d'attractivité ; faire face à l'usure et au découragement des professionnels ; décroiser le système des formations sociales en l'inscrivant pleinement dans l'espace européen de la formation professionnelle et de

⁴⁹ *Revenus, niveau de vie, patrimoine*, INSEE, [en ligne] :

<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=statistiques-locales/revenu-niveau-vie.htm>

⁵⁰ AMAR Elise, BORDERIES Françoise, LEROUX Isabelle, *Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2014*, Série statistiques, n° 200, 2016-08, 46p.

<http://drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/documents-de-travail/serie-statistiques/article/les-beneficiaires-de-l-aide-sociale-departementale-en-2014>

⁵¹ *L'activité des missions locales en 2012 et 2013*, DARES, Analyses, n°48, 2014-06, 8 p.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-048.pdf>

⁵² *Protection judiciaire de la jeunesse. Accompagner, éduquer et insérer les mineurs les plus en difficulté*, Ministère de la justice, 2015-11, 32 p. http://www.justice.gouv.fr/art_pix/plaquette_presentation_pji.pdf

⁵³ *La justice des mineurs. Une justice pénale et civile spécifique*, Ministère de la Justice, s.d, [en ligne] : <http://www.justice.gouv.fr/justice-des-mineurs-10042/>

⁵⁴ *Statistiques sur les établissements d'accueil et leurs publics*, FNARS, 2006-09, [en ligne] : <http://www.fnars.org/ressources-documentaires-accueil-et-hebergement/1282-champs-d-action-cat/hebergement-logement/archivess-cat-accueil-hebergement/1243-statistiques-sur-les-etablissements-daccueil-et-leurs-publics>

⁵⁵ *Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)*, Plateforme ouverte des données publiques françaises, s.d, [en ligne] : <https://www.data.gouv.fr/fr/organisations/observatoire-national-de-la-delinquance-et-des-reponses-penales-ondrp/#datasets>

⁵⁶ LE GOAZIOU Véronique, *Prévention spécialisée et prévention de la délinquance : liens obstacles et enjeux*, ORDCS, 2014-02, 107 p.

http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/publications/Documents/Rapport_recherche_ORDCS_N2.pdf

l'enseignement supérieur.⁵⁷ Parmi l'ensemble des travailleurs sociaux, les éducateurs spécialisés sont de plus en plus confrontés à une série de tensions. Ils sont coincés entre une forme d'expertise identifiée par des référentiels et l'assise sur un socle de valeurs fortes échappant à la formalisation. Ils sont amenés à défendre à la fois des compétences, des savoirs d'action, qui leur sont propres, mais aussi des qualités d'implication, d'engagement personnel dans des relations intersubjectives.⁵⁸

- **Mutations et tensions dans la formation**

Le secteur social et médico-social se caractérise par une diversité de catégories professionnelles qui fait écho à la segmentation des dispositifs institutionnels. Cette hétérogénéité ne facilite pas la lisibilité, d'autant que cette spécificité française rend les comparaisons internationales quasiment impossibles. La diversité des dénominations génériques et des niveaux de diplômes justifie l'incompréhension de la plupart des acteurs concernés par l'action sociale et éducative et notamment des usagers. C'est pourquoi, la Commission Professionnelle Consultative du travail social et de l'intervention sociale (CPC) a travaillé sur un projet de refonte des diplômes d'état en travail social du niveau I jusqu'au niveau V. Elle prévoyait notamment de supprimer les diplômes d'état au profit d'un travailleur social unique.⁵⁹ Face à l'opposition, très forte, du terrain, la Ministre des Affaires Sociales a chargé Brigitte Bourguignon, de consulter les professionnels sur cette question. Son rapport, **Reconnaître et valoriser le travail social**, remis en juillet 2015, consacre 16 propositions sur 23, à la formation.⁶⁰ Il abandonne le principe controversé d'un diplôme par niveau mais part des mêmes constats que la CPC. Le rapport soutient l'idée de définir de façon consensuelle la notion de travail social à partir de la proposition de l'International Association of Schools of Social Work.⁶¹ Cette définition confrontée aux contenus des référentiels de professionnels actuels, permet d'identifier un socle commun identitaire de compétences qui serait le soubassement des diplômes d'Etat de travail social tels qu'ils existent actuellement dans leur dénomination et pourrait inspirer les diplômes qui en reconnaissent ses valeurs⁶². Ce rapport qui consacre plusieurs pages à la crise de sens que traverse les travailleurs sociaux tend à essayer de les préserver. A l'inverse le **Plan d'action**

⁵⁷ **Reconnaître et valoriser le travail social. Un rapport et 23 propositions**, OASIS, 2015-09, [en ligne] : <http://www.travail-social.com/RECONNAITRE-ET-VALORISER-LE>

⁵⁸ JAEGER Marcel, **L'éducation spécialisée aujourd'hui. Tensions entre expertise et implication personnelle**, Diversité, n°177, 2014, pp. 55-60
https://www.hesge.ch/hets/sites/default/files/editions/compte_rendu/cries20_diversite_ndeg_177_2014.pdf

⁵⁹ COSSON Anne-Brigitte, **Le Ministère des Affaires Sociales prépare-t-il le démantèlement des diplômes d'Etat en travail social ?**, ANAS, s.d, [en ligne] : http://www.anas.fr/Le-Ministere-des-Affaires-Sociales-prepare-t-il-le-demantelement-des-diplomes-d-Etat-en-travail-social_a903.html

⁶⁰ BOURGUIGNON Brigitte, **Reconnaître et valoriser le travail social**, 2015-07, 85 p.
www.gouvernement.fr/sites/default/files/.../2015/.../rapport_brigitte_bourguignon.pdf

⁶¹ **GDSW. Définition Internationale du Travail Social**, European Association of Schools of Social Work, s.d, [en ligne] : <http://www.eassw.org/global-social-work/8/gdsw-definition-internationale-du-travail-social.html>

⁶² **Le rapport Bourguignon. 23 propositions pour valoriser le travail social**, IRTS Ile de France, 2015-09, [en ligne] : <http://www.fondation-itsrs.org/Le-rapport-Bourguignon-23.html>

*en faveur du travail social et du développement social*⁶³ considère que les difficultés du travail social sont liées à un besoin de coordination des politiques sociales. Concernant la formation, il prévoit l'engagement d'une réforme statutaire permettant le passage en catégorie A de la fonction publique des diplômés de niveau III en 2018.⁶⁴

- **Perte de sens et souffrance au travail**

La prévention spécialisée, subit une crise protéiforme. Cette crise se traduit par un sentiment de perte de sens des missions. Au-delà des questions de reconnaissance et de statut, domine une indécision quant au mandat confié aux éducateurs, à ce qui est attendu de leur positionnement : une expertise fondée sur leur proximité avec les publics mais aussi une implication, un engagement personnel fort, au quotidien, dans des relations intersubjectives.⁶⁵ **L'accompagnement individuel** est incontournable. Pourtant, il constitue une limite, car la prévention spécialisée est confrontée aux difficultés à sortir d'une réponse au cas par cas. Ce constat implique un changement de posture de l'intervention, visant à transformer l'action sociale elle-même, dès lors que la logique d'attribution de prestations prédomine et que le traitement individuel des problèmes ne résout pas les demandes récurrentes. Les travailleurs sociaux se sentent sommés d'intervenir sur les conséquences des situations sans véritablement disposer des moyens d'agir sur les causes. Ces **injonctions paradoxales** conduisent à un **sentiment d'impuissance** source d'une véritable **souffrance au travail** et d'une **usure des professionnels** qui alimentent une perte d'attractivité du métier. Le sentiment de la perte de sens est lié à l'écart de plus en plus grand, entre l'action demandée et les valeurs professionnelles qui ont sous-tendu l'engagement dans le métier.⁶⁶

Les **différentes réformes** intervenues ces dernières années, ont aussi profondément modifié les modes de gouvernance des institutions et les relations entre les travailleurs sociaux et les personnes accompagnées. De fait, les questions sociales se sont peu à peu complexifiées dans l'articulation des niveaux territoriaux et la multiplication des acteurs publics et privés qui interviennent dans le champ social. Sous la pression des mutations de la société, les politiques sociales se sont trouvées emportées par une vague de **nouveaux dispositifs**, de programmes et de prestations, selon une logique d'empilement, de ciblage et de technicisation croissante des interventions. Dès lors, la **fragmentation actuelle des responsabilités sociales** engendre pour le travail social un surcroît d'approches spécialisées qui ne facilitent pas les conditions d'une vision globale et plus intégrée, qui ne permettent

⁶³ *Plan d'action en faveur du travail social et du développement social*, Ministère des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes, 2015-10-21, 60 p.

http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_d_action_egts_maquette_20102015_web.pdf.

⁶⁴ Le plan d'action en faveur du travail social et arrivé (et ça fait mal), DASES, SUPAP, FSU, 2015-10, [en ligne] : <http://dases-supap-fsu.over-blog.com/2015/10/le-plan-d-action-en-faveur-du-travail-social-est-arrive-et-ca-fait-mal.html>

⁶⁵ JAEGER Marcel, *L'éducation spécialisée aujourd'hui. Tensions entre expertise et implication personnelle*, Diversité, n°177, 2014, pp. 55-60

https://www.hesge.ch/hets/sites/default/files/editions/compte_rendu/cries20_diversite_ndeg_177_2014.pdf

⁶⁶ BOURGUIGNON Brigitte, *Reconnaître et valoriser le travail social*, 2015-07, 85 p.

www.gouvernement.fr/sites/default/files/.../2015/.../rapport_brigitte_bourguignon.pdf

pas aux publics accompagnés de sortir de la logique de dispositifs. Cela mobilise beaucoup de temps et d'énergie de la part des professionnels, des élus et des acteurs et fragmente l'action auprès des personnes accompagnées limitant une approche globale de leurs besoins et engendre une **intensification de tâches administratives**.⁶⁷

L'**Association d'Action Educative** (AAE) de Dunkerque est le triste emblème de cette souffrance. Après le suicide d'un éducateur en 2012, un rapport établit le lien entre les **méthodes managériales** et les souffrances des éducateurs de cette association. Le texte met en évidence quelques données objectives, comme le taux de fréquence et de gravité d'accidents du travail, un turn-over extrêmement important et un usage systématisé des CDD. Cette expertise fait apparaître le processus de délitement du travail éducatif où la réorganisation en pôle a engendré une perte de repères et des savoir-faire des équipes au profit d'une dérive managériale privilégiant les aspects économiques immédiats et visibles et au détriment des besoins et spécificités du public accueilli. Cette défaillance n'est pas exclusive à l'AAE et questionne les fondements du travail éducatif tel qu'il est organisé dans les structures. Dans les cas les plus avérés, cette expression du malaise à penser le travail éducatif se traduit par un isolement réflexif des professionnels, qui leur fait courir le risque de l'épuisement. L'une des principales dérives concerne l'existence d'une **déliation entre les équipes éducatives et les cadres dirigeants**. Les incompréhensions mutuelles sont le signe d'un **assèchement de la réflexion institutionnelle**. Cette perte du sens est l'une des principales menaces que fait peser sur le secteur, le modèle organisationnel emprunté à la stratégie d'entreprise. Lorsqu'ils scindent et cloisonnent les pratiques sans les articuler au sens, sans associer les différents acteurs aux projets, ces modèles d'organisations du travail tendent à configurer les postes les plus au contact des publics en des postes d'exécution de la politique managériale. Lorsque celle-ci s'avère défaillante, les usagers sont les premiers à en subir les effets.⁶⁸ La culture gestionnaire et ses impasses bureaucratiques tendent à gommer les spécificités du métier, et les professionnels dénoncent la mise à mal des fondamentaux de leurs pratiques.⁶⁹

- **Tension entre éducation et sécurité**

Les débats sur l'insécurité occupent actuellement une place considérable. Dans ce contexte, les éducateurs de prévention spécialisée semblent subir différentes injonctions les poussant à se recentrer sur les **questions de sécurité** et être amenés à **transformer leurs pratiques éducatives**.⁷⁰ L'évolution des politiques de sécurité et de prévention, caractérisée par des moyens policiers et judiciaires, interroge la prévention spécialisée sur la nature de sa

⁶⁷ BOURGUIGNON Brigitte, *Reconnaître et valoriser le travail social*, 2015-07, 85 p.

www.gouvernement.fr/sites/default/files/.../2015/.../rapport_brigitte_bourguignon.pdf

⁶⁸ VAUCHEZ Jean-Marie, *Souffrance au travail. Quand les stratégies managériales engendrent souffrance au travail et perte de repères*, ONES, 2012-06, [en ligne] : <http://www.ones-fr.org/spip.php?article372>

⁶⁹ BERTRAND Didier, CHAUVIERE Michel, GABERAN Philippe, *L'éducateur spécialisé sous tension*, 2015-01, 192 p. <http://www.presses.ehesp.fr/produit/leducateur-specialise-sous-tension/>

⁷⁰ NECOL Charles, *La prévention spécialisée et la lutte contre l'insécurité*, IRTS Lorraine, Metz, 2005, 119p. <http://www.cedias.org/download/download/60985.pdf>

contribution à la tranquillité publique et la question sort du seul débat d'idée. Sur le terrain, l'inscription de la prévention spécialisée dans les dynamiques locales de sécurité et de prévention de la délinquance, est difficile et constitue une source de tension, voire de conflit.^{71 72} L'accompagnement et l'éducation sont des savoir-faire particuliers ; ils supposent des professionnels de la prévention spécialisée qui développent leurs actions en s'appuyant sur des références déontologiques spécifiques (refus de discrimination, neutralité, secret professionnel, obligation de moyens, respect de la volonté de la personne, autonomie vis-à-vis de l'employeur), qui n'ont rien à voir avec le renseignement policier⁷³. La prévention spécialisée se trouve prise entre le marteau (de l'idéologie sécuritaire et des politiques répressives qui en découlent) et l'enclume (de l'exclusion et de ses conséquences, notamment en termes de délinquances juvéniles). La situation de beaucoup de familles dans les quartiers populaires et les zones urbaines sensibles est de plus en plus difficile et les besoins d'aide éducative, d'écoute, de soutien et d'accompagnement face aux dispositifs institutionnels sont grands. Face à cette situation, la prévention spécialisée est exsangue. Les éducateurs demeurent peu nombreux, sur le terrain ils évitent souvent une partie des publics les plus difficiles qui aurait pourtant besoin d'eux, ils reçoivent des consignes de plus en plus strictes sur l'âge du public, sur les thèmes prioritaires qui orientent leur travail vers la prévention de la délinquance, ils se sentent menacés dans leur identité professionnelle et dans leur déontologie⁷⁴.

- **Tension entre assistance et modernité économique**

Les équipes de prévention spécialisée ont besoin d'outils concrets leur permettant de proposer à leur public une alternative à la déviance et à la délinquance. Car ce public n'est pas en capacité de se mobiliser sur un parcours vers l'emploi sans un encadrement et un accompagnement de proximité.⁷⁵ Or la crise de l'emploi et la **faiblesse de l'insertion sociale** est une réalité qui fait courir des risques au travail éducatif et la relation peut alors primer sur l'éducation et conduire au **confinement à l'affectif**.⁷⁶ L'accompagnement social peut être assimilé à de **l'assistance** qui permettrait aux personnes concernées de ne rien faire pour s'en sortir. La conviction, que les « assistés » sont responsables de leur sort, valorise

⁷¹ BERLIOZ Gilbert, *Prévention spécialisée et politiques locales de prévention et de sécurité : incompréhension ou incompatibilité ?*, Les Cahiers de l'Actif, n°326-327, 2003-08, 7 p. http://www.cabinetcress.fr/public/aire_GilbertBerlioz/gberlioz_les-cahiers-de-l-actif_n326-327_juillet-aout2003.pdf

⁷² *Les stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance. Approche méthodologique*, CIPD, 2012-03, 20p. www.interieur.gouv.fr/content/download/78910/580533/file/strategies-vedit.pdf

⁷³ MUCCHIELLI Laurent, KOKOREFF Michel, *Prévention spécialisée : délinquance et nécessité d'engagement*, Lien social, n° 754, 2005-05, [en ligne] : <http://www.lien-social.com/Prevention-specialisee-delinquance-et-necessite-d-engagement>

⁷⁴ MUCCHIELLI Laurent, *Entre politique sécuritaire et délinquance d'exclusion : le malaise de la prévention spécialisée*, Varia, n°2, 2007, [en ligne] : <https://socio-logos.revues.org/79>

⁷⁵ *Guide pratique sur la participation des équipes de prévention spécialisée à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance*, Comité interministériel de la prévention de la délinquance, 2014-05, 34 p. www.cnape.fr/files/rapports/555.pdf

⁷⁶ LE GOAZIOU Véronique, *Prévention spécialisée et prévention de la délinquance : liens obstacles et enjeux*, ORDCS, 2014-02, 107 p. http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/publications/Documents/Rapport_recherche_ORDCS_N2.pdf

l'individu méritant au détriment du groupe irresponsable. Dans une société de plus en plus indifférente au malheur des autres, les travailleurs sociaux n'ont pas le profil de la modernité économique. Ils ne sont ni compétitifs, ni productifs, ni performants. Ils n'obtiennent pas des résultats mesurables et ne travaillent pas en mode projet.⁷⁷

- **Instabilité des partenariats**

La prévention spécialisée s'inscrit dans une action éducative et préventive globale sur un territoire. Elle ne peut intervenir seule, ni apporter toutes les réponses au regard des problématiques qu'elle aborde. Il s'agit d'une action complémentaire du dispositif local qui doit s'articuler avec les réponses apportées, dans le champ de la protection de l'enfance et celles développées par les villes sur les champs éducatifs et de la jeunesse⁷⁸. Ainsi, la prévention spécialisée est soumise à deux formes de partenariat. Un **partenariat institutionnel**, conséquence de la compétence légale de la prévention spécialisée dévolue au Département qui a la responsabilité de travailler en liaison avec les institutions concernées (Etat, Collectivités locales, Caisses d'Allocations Familiales, Associations loi 1901..) ; et un **partenariat opérationnel** qui, conformément à l'arrêté du 4 Juillet 1972, traduit la nécessité pour les équipes de prévention spécialisée, de travailler en réseau avec tous les acteurs des champs médico et socio-éducatifs présents sur le territoire d'intervention, voire de territoires limitrophes (bassins d'emplois, territoires frontaliers, projets nationaux et européens,...).⁷⁹ Au niveau institutionnel, comme opérationnel, le travail en partenariat peut être une question sensible pour l'exercice et le devenir de la mission.⁸⁰ Acteur territorial, l'éducateur en prévention spécialisée doit trouver sa place entre des acteurs différents selon les territoires. Mais différentes études soulignent la **fragilité des partenariats**. Les rapports de recherche de l'ORDCS, par exemple, soulignent que sur le département des Bouches-du-Rhône, le **réseau partenarial est instable**. L'arrivée ou le départ d'un acteur a des effets notables et des répercussions importantes sur la dynamique partenariale existante. Les mouvements partenariaux sont particulièrement désordonnés et aucun système d'anticipation de ces mouvements partenariaux n'est mis en place. Or, à l'échelle nationale comme à l'échelle locale, un réseau partenarial stable est nécessaire pour permettre la continuité de l'intervention et sa cohérence dans le temps.⁸¹ D'autant que le travail en partenariat devient incontournable. Il est impossible de conduire une action socio-éducative

⁷⁷ LANGEVIN Philippe, *Les retombées économiques positives liées à la Prévention spécialisée*, CNLAPS, 2016, 9 p. www.cnlaps.fr/.../A4_Philippe_LANGEVIN_Les%20retombees_eco_%20positives_li...

⁷⁸ *Orientations départementales de la prévention spécialisée. Orientations 2013-2017*, Département Seine-Saint-Denis, 2013, 52p. <https://www.seine-saint-denis.fr/IMG/pdf/prevention-spe.pdf>

⁷⁹ *Charte départementale de la prévention spécialisée*, Conseil Général Territoire de Belfort, 2013-11, 33 p. www.territoiredebelfort.fr/sites/default/files/atoms/files/chartepreventionspecialisee.pdf

⁸⁰ PERILLAT Odile, *Educateur en prévention spécialisée à l'épreuve du travail en partenariat. Entre exercice de la mission et travail ensemble : le pouvoir en tension*, Collège Coopératif Rhône-Alpes, 2014, 233 p. <http://epdaprevention.org/wp-content/uploads/2015/04/Educateurs-en-prevention-specialisee-a-lepreuve-du-travail-en-partenariat.pdf>

⁸¹ LE GOAZIOU Véronique, *Prévention spécialisée et prévention de la délinquance : liens obstacles et enjeux*, ORDCS, 2014-02, 107 p. http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/publications/Documents/Rapport_recherche_ORDCS_N2.pdf

territorialisée sans prendre en compte les interventions des autres institutions et leurs enjeux. La prévention spécialisée essaie d'articuler l'affirmation de sa spécificité et la reconnaissance de son intégration dans des réseaux aussi bien locaux, qu'institutionnels. Dans un contexte conduisant à une plus grande intégration de celle-ci aux dispositifs publics, l'éducateur de prévention spécialisée se voit aujourd'hui prescrire une partie de son public par son environnement institutionnel, et il lui est davantage demandé de rendre compte de son intervention.⁸² De plus, intégrer le travail en partenariat, relève, d'un exercice délicat dans le cadre d'une mission soumise au secret professionnel. Le **secret professionnel** est l'une des sources de tensions récurrentes entre les éducateurs en prévention spécialisée et les autres acteurs du territoire. Le secret professionnel est à la fois une limite du travail en partenariat et la garantie de sa mise en œuvre au service de la mission. Il protège les jeunes, bénéficiaires de la mission, comme les professionnels. Il protège du risque d'une instrumentalisation de l'action à des fins autres que celles pour lesquelles elle est missionnée par le législateur et mise en œuvre par les départements.⁸³

- **Manque de visibilité et contrainte budgétaire**

Dans une société où les problèmes apparaissent comme de plus en plus durs, radicaux, urgents, les approches préventives apparaissent molles, trop compréhensives, trop longues.⁸⁴ L'éducateur spécialisé est assimilé, dans les représentations les plus communes, à l'incapacité de formaliser son intervention.⁸⁵ L'efficacité de ses interventions interroge. En premier lieu, **les financeurs**, les collectivités territoriales et les administrations déconcentrées de l'État, souhaitent une évaluation des résultats obtenus pour justifier de nouveaux financements. Ensuite, **les élus** désirent voir s'atténuer les problèmes de délinquance, de dégradations de biens, d'usages de drogues. Ils demandent davantage de lisibilité des actions conduites et de données quantifiant les bénéfices liés aux pratiques. **Les administrateurs des associations** cherchent aussi à mesurer la hauteur des engagements sur le terrain et à apprécier l'évolution tangible de ceux-ci dans le temps. Même **les professionnels**, ressentent cette nécessité de porter un regard critique sur leurs pratiques éducatives pour dépasser certaines positions figées, pour rebondir en fonction de l'évolution du terrain ou pour affiner les actions en cours d'élaboration. **Les partenaires de terrain**, professionnels de l'animation urbaine, de la direction de la prévention et de l'action sociale,

⁸² *Orientations départementales de la prévention spécialisée. Orientations 2013-2017*, Département Seine-Saint-Denis, 2013, 52p. <https://www.seine-saint-denis.fr/IMG/pdf/prevention-spe.pdf>

⁸³ PERILLAT Odile, *Educateur en prévention spécialisée à l'épreuve du travail en partenariat. Entre exercice de la mission et travail ensemble : le pouvoir en tension*, Collège Coopératif Rhône-Alpes, 2014, 233 p. <http://epdaprevention.org/wp-content/uploads/2015/04/Educateurs-en-prevention-specialisee-a-lepreuve-du-travail-en-partenariat.pdf>

⁸⁴ BERLIOZ Gilbert, *Prévention spécialisée et politiques locales de prévention et de sécurité : incompréhension ou incompatibilité ?*, Les Cahiers de l'Actif, n°326-327, 2003-08, 7 p.

http://www.cabinetcress.fr/public/a-lire_GilbertBerlioz/gberlioz_les-cahiers-de-l-actif_n326-327_juillet-aout2003.pdf

⁸⁵ JAEGER Marcel, *L'éducation spécialisée aujourd'hui. Tensions entre expertise et implication personnelle*, Diversité, n°177, 2014, pp. 55-60

https://www.hesge.ch/hets/sites/default/files/editions/compte_rendu/cries20_diversite_ndeg_177_2014.pdf

et en général les professionnels de l'éducation, de la santé, de la jeunesse, ont également besoin de connaître les spécificités des techniques de la prévention spécialisée, d'avoir de la visibilité sur les actions conduites et de forger de nouvelles représentations sur les méthodes et les outils utilisés dans les pratiques, pour mieux ajuster et construire des actions partenariales, pertinentes et architecturées. Pour finir, **les bénéficiaires**, eux-mêmes, expriment souvent un sentiment de lassitude, d'incompréhension, de frustration devant l'épreuve de réalité imposée et l'accompagnement dont ils bénéficient avec les éducateurs.⁸⁶

- **Le besoin d'évaluation**

L'exigence de visibilité se traduit par une demande d'explicitation des pratiques et des résultats⁸⁷. Les associations produisent un **rapport d'activité** annuel qui tente de rendre lisible les actions réalisées, les compétences professionnelles, les pratiques de terrain. Mais ce rapport n'est pas suffisant et la notion **d'évaluation** s'impose malgré les résistances. L'évaluation répond à la nécessité interne de pouvoir relire son travail pour en apprécier les effets. Car aucune équipe éducative ne peut travailler de longues années auprès de jeunes marginalisés, sans se poser de question sur le sens et l'issue du travail entrepris. Cette nécessité interne se double d'une nécessité externe. En période de crise économique, les financeurs exigent qu'un compte rendu des actions entreprises et des résultats obtenus leur soit transmis. La démarche d'évaluation devient alors impérative afin de mettre en évidence pour les financeurs, les élus, les partenaires, les professionnels et les usagers, la qualité des pratiques éducatives. Les travailleurs sociaux doivent savoir évaluer afin de pouvoir transmettre ce qu'ils font. Mais l'évaluation dans le champ de l'action éducative est particulièrement difficile car on ne peut isoler une action, afin d'en étudier ses effets propres. Toute action menée auprès d'un jeune s'exerce au sein d'un champ d'influences sociétales... L'humain, l'affectif, le relationnel ne se laissent pas enfermer dans la mesure scientifique, le rationnel, le quantifiable. La prévention spécialisée est donc confrontée à deux écueils : refuser l'évaluation car ne pouvant refléter l'ensemble du travail accompli et de l'autre côté, se laisser réduire par des outils qui peuvent fournir une certaine lecture « technique » de ce travail par des indicateurs chiffrés.⁸⁸

⁸⁶ LE REST Pascal, *La prévention spécialisée face à la question de l'évaluation*, Lien social, 2001-12, [en ligne] : <http://www.travail-social.com/La-prevention-specialisee-face-a>

⁸⁷ LE GOAZIOU Véronique, *Prévention spécialisée et prévention de la délinquance : liens obstacles et enjeux*, ORDCS, 2014-02, 107 p.

http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/publications/Documents/Rapport_recherche_ORDCS_N2.pdf

⁸⁸ DUBECHOT Patrick, *Des politiques sociales à la prévention spécialisée. La question de la place de l'utilisateur dans l'évaluation*, Les Cahiers de l'Actif, n° 288-291, 2000, pp.149-163
http://cfts-formation.centredoc.fr/opac/doc_num.php?explnum_id=212

Leviers

Ainsi confrontée à des enjeux majeurs relatifs à sa mission, à la reconnaissance de son utilité, de son identité, au périmètre de ses interventions, la prévention spécialisée doit anticiper les besoins d'éducation auxquels elle doit répondre et traiter les représentations problématiques dont elle est encore l'objet. Souvent critiquée pour son manque de lisibilité, la prévention spécialisée fait aussi preuve de sa capacité à construire de nouveaux cadres d'action.⁸⁹ Elle n'est pas formatée par un ensemble de procédures d'accès, d'admission, d'ouverture de droit, de durée de prise en charge, d'effectifs, de gestion des flux ou de résultats symptomatologique. Elle est capable de la rencontre, prend le temps de l'échange, de l'intimité et peut maîtriser l'ensemble de sa proposition éducative. Malgré les difficultés et les obstacles rencontrés, l'existence d'initiatives, d'innovations et de projets collectifs sont à l'œuvre dans les territoires.

- **De nouvelles formes d'intervention et de partenariat**

La littérature compte de nombreux documents présentant diverses expériences locales réussies et des actions inspirantes. Parmi toutes celles recensées, seules quelques-unes ont été retranscrites dans la présente note à titre d'exemples afin de donner un aperçu de la diversité des actions et des pistes possibles. Pour prévenir le **décrochage scolaire** par exemple, l'Association de la Prévention Spécialisée du Nord (APSN), le Club de prévention spécialisée itinéraires à Lille, le Club de prévention spécialisée Alizées de l'AAE (Association d'Action éducative) à Dunkerque et l'Education Nationale, par le biais de l'inspection d'Académie ont mis en place un partenariat innovant à destination des jeunes en risque de rupture scolaire et accompagnés par un Acteurs de Liaison Sociale dans l'Environnement Scolaire (ALSES). Cette expérimentation permet l'évaluation de l'impact de l'activité de ces ALSES dans le département du Nord, met en évidence les liens de coopération innovants entre la prévention spécialisée et l'Education Nationale, par l'introduction, au sein de la communauté éducative, d'éducateurs de prévention, agissant selon ses modes d'action, auprès des jeunes collégiens en risque de rupture ; valorise de nouveaux modes de coopération, imaginés en partenariat entre l'école et la prévention spécialisée pour lutter contre le décrochage scolaire ; mesure l'impact de ces accompagnements sur les trajectoires des jeunes cibles comme "en risque" de décrochage et définit les conditions, les modalités de transfert de ces collaborations innovantes.⁹⁰

Concernant les processus de **décrochage chez des jeunes entre la fin de l'obligation scolaire et la majorité permettant l'inscription dans un parcours de formation**, l'ADDAP13 et la

⁸⁹ *De la coopération entre les acteurs de l'institution scolaire et de la prévention spécialisée*, Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée 2008, 62 p.

www.reforme-enfance.fr/documents/prevspeEN.pdf

⁹⁰ *Des initiatives innovantes contre le décrochage dans les académies*, Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2014-10, [en ligne] : www.education.gouv.fr/cid83896/des-initiatives-innovantes-contre-le-decrochage-dans-les-academies.html

mission locale ont mis en place un co-accompagnement innovant à Marseille. Le programme alterne chantier éducatif rémunéré, ateliers cv, courriers, simulation entretiens d'embauche, etc..., démarches et rencontres avec les entreprises. Des **actions collectives sportives et culturelles** sont également proposées afin de renforcer les liens et d'aborder si besoin les problèmes périphériques susceptibles de freiner les projets (justice, famille, santé, addiction, etc.). L'alternance de temps éducatifs et de temps dédiés à l'insertion professionnelle favorise les allers-retours entre action et dispositifs de formation. La mission locale devient ainsi plus accessible à des jeunes qui ont du mal à s'y rendre.⁹¹

Pour favoriser l'**insertion professionnelle**, le programme *Job à la journée*, mis en place dans l'agglomération Nazairienne ou en pays de Cévennes par exemple, propose à des jeunes en grande précarité un dispositif qui leur permette de percevoir une ressource financière en effectuant un travail court. Cette action a pour objectif de permettre l'investissement du jeune dans l'exécution d'un travail, d'une demi-journée à quelques jours. La rémunération leur permet d'assurer l'achat de biens de consommation basiques mais ce travail donne surtout la possibilité aux professionnels de construire avec les jeunes une démarche d'insertion sociale et professionnelle adaptée et progressive. Le groupe de pilotage chargé de valider l'action et d'en assurer le suivi est composé des représentants de la commune, du conseil général, de l'État, de la mission locale, de l'association de prévention spécialisée, de l'association de médiation sociale, du centre social, du point d'accueil et d'écoute jeunes, des bailleurs sociaux ou de tout autre acteur en charge d'une mission de service public.⁹²

Autre exemple de **partenariat**, l'association de prévention spécialisée « Jeunes et Cité » de Maxéville et le Service territorial de milieu ouvert et d'insertion (STEMOI) de Nancy copilotent un projet intitulé « Permis Bonne Conduite », ayant une vocation de socialisation, d'apprentissage des règles de la vie en collectivité et de remobilisation. Ce dispositif propose des modules visant l'**obtention du permis AM**, d'une durée d'une semaine, dans lesquels les jeunes sont encadrés par des professionnels de la PJJ et des éducateurs de prévention spécialisée. La mixité des publics produit un effet d'émulation positive entre le public de la PJJ et de la prévention spécialisée, généralement plus âgé. Les résultats de l'action sont positifs : en 2013, sur 22 jeunes présentés, 20 ont obtenu le permis AM, et certains jeunes ont demandé un approfondissement de leur connaissance du code de la route. Elle contribue à renforcer l'**employabilité des jeunes**.

La prévention spécialisée mène aussi des actions autour de la **promotion de la santé**. Le service de prévention spécialisée de l'Association Don Bosco à Brest, propose à des jeunes filles issues de quartiers en grande difficulté de rejoindre un atelier d'esthétique, avec l'accord de leurs parents. Ce programme intitulé *Le corps, cet inconnu ?* est l'occasion pour elles de créer du lien social et de sortir ainsi d'un isolement dû à de fortes contraintes et charges familiales. Par le travail engagé autour du corps, les jeunes filles portent à nouveau

⁹¹ *Demain la prévention spécialisée. Entre éducatif et social*, ADDAP 13, CNLAPS, 2016-05, 55p.

⁹² *Initiatives locales. Bonnes pratiques*, Ministère de l'intérieur, 2015-02, [en ligne] : <http://www.interieur.gouv.fr/SG-CIPDR/Initiatives-locales/Bonnes-pratiques>

attention à elles et à leur bien-être. Les soins esthétiques qu'elles proposent ensuite à des personnes âgées mettent en valeur les savoir-faire qu'elles ont acquis et les liens établis leur apportent une nouvelle expérience. Ce programme leur permet de questionner leur rapport au corps et la vieillesse.⁹³

Dans un autre registre, les actions **reparentalisation et de soutien à la parentalité** existent partout en France. Le foyer Duquesne de Dieppe par exemple, redonne depuis 20 ans une légitimité aux parents en valorisant la fonction parentale par l'émergence de compétences. Elles s'emparent des questions touchant un grand nombre de familles : échec scolaire, toxicomanie, perte de repères, responsabilités parentales, droits et devoirs des enfants et des parents, autorité parentale, posture parentale dans le cadre de monoparentalité, connaissance des institutions et de leur mission auprès des familles. Ces collectifs permettent de percevoir le caractère commun de nombre de problèmes, d'analyser les conditions de leur survenue, d'imaginer des réponses collectives en lien avec les écoles ou de soutenir des engagements citoyens. Les parents et les professionnels de la prévention spécialisée travaillent ensemble en s'ancrant sur l'expérience commune partagée d'être parent. Le groupe est ainsi constitué de pairs par-delà les frontières entre professionnels et participants.⁹⁴

D'autre part, le rôle des éducateurs de rue dans la **prévention de la radicalisation** a en effet pris une ampleur particulière depuis les attentats de 2015. Les pouvoirs publics se tournent vers les associations de terrain pour agir car elles sont les mieux placées pour s'inquiéter du risque de radicalisation religieuse. Le guide interministériel de la prévention de la radicalisation insiste sur l'importance de la mobilisation des acteurs et des outils de la prévention spécialisée pour prévenir cette radicalisation. Car la prévention spécialisée sait autant réfléchir sur les aspects individuels que sur les phénomènes communautaires, sur les logiques d'identité de groupe et peut identifier les évolutions.⁹⁵ De leur côté, interrogées par ces dérives radicales, les équipes de prévention spécialisée engagent un renouvellement de leurs approches. De nombreuses formations des éducateurs sont en cours sur les questions de la radicalisation pour mieux faire face aux besoins sur les quartiers.⁹⁶ L'APSN et le réseau des associations de prévention spécialisée du Nord, par exemple, proposent un accompagnement des professionnels pour répondre aux besoins de formation. Ils ont mis en place des apports théoriques sous forme de **conférences ouvertes** au plus grand nombre d'acteurs des différentes institutions partenaires, qui ont déjà réuni depuis septembre 2015

⁹³ *La promotion de la santé mentale en pratique*, CRES Bretagne, 2006, 28p.

www.irepsbretagne.fr/IMG/pdf/sante.mentale-integrale2.pdf

⁹⁴ *Guide pratique sur la participation des équipes de prévention spécialisée à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance*, Comité interministériel de la prévention de la délinquance, 2014-05, 34 p. www.cnape.fr/files/rapports/555.pdf

⁹⁵ JOUANNEAU Hervé, *Les éducateurs de rue ont une carte à jouer dans le champ de la prévention de la radicalisation*, Le club prévention sécurité, 2016-02, 2 p.

http://www.asea49.asso.fr/presse/20160226_prev_Les_educateurs_de_rue_ont_une_carte_a_jouer.pdf

⁹⁶ *Guide interministériel de la prévention de la radicalisation*, Comité interministériel de la prévention de la délinquance, 2016-03, 109 p. <http://www.interieur.gouv.fr/SG-CIPDR/CIPDR/Actualites/Guide-interministeriel-de-prevention-de-la-radicalisation>

plus de 600 professionnels. Ils ont également développé des **journées de formations interinstitutionnelles**, à l'échelle des quartiers, sur les questions de citoyenneté, expression du fait religieux, phénomènes de radicalisation, laïcité, reposant sur l'échange d'expériences, de pratiques et en ouvrant sur des pistes de travail collectives. L'association Laisse ton Empreinte a également élaboré des **supports pédagogiques** pour outiller les acteurs sur le malaise identitaire des jeunes, aller à leur rencontre sur cette question, et travailler avec les parents. Un cycle de conférences basées sur l'échange sur ces mêmes thèmes est aussi proposé aux habitants afin qu'ils soient partie prenante aux échanges et aux débats qui s'imposent à la société, et que, à leur tour, ils puissent être relais d'échanges et de débats dans les quartiers.⁹⁷

S'appuyant sur cette expérience, la CNAPE développe un module de formation visant à fédérer les acteurs interinstitutionnels d'un même territoire sur les problématiques de laïcité, de gestion du fait religieux, de prévention de la radicalisation, et d'apports de réponses communes au malaise des jeunes. L'objectif est de permettre aux professionnels de s'approprier les concepts, de questionner leurs pratiques face à l'expression du fait religieux, de s'outiller pour analyser les situations problématiques, de leur proposer des outils pédagogiques concrets pour ouvrir des espaces de parole auprès de jeunes et de parents afin que chacun puisse s'interroger, déconstruire des processus qui peuvent mener au repli, au rejet de l'autre, de créer des collectifs territoriaux d'acteurs dont la coordination permet d'apporter des réponses globales et individualisées au public accompagné. La CNAPE construit également un programme de formation en direction des étudiants en travail social et des professionnels.⁹⁸

D'autres actions basées sur des partenariats innovants se mettent en place. A l'heure de la **traçabilité des actions** et de l'obligation de résultat, 9 associations du Département de la Seine-Saint-Denis, par exemple, ont impulsé différents groupes de travail. Leur objectif est de transmettre au Conseil Départemental, leur vision de la prévention spécialisée dans le département, et en quoi elle a sa place si particulière pour construire le lien social dans les territoires de vie des jeunes. Les associations qui participent à cette démarche sont convaincues du potentiel que détiennent les équipes à produire des expertises, des connaissances partageables mais aussi des actions innovantes et adaptées aux problématiques qu'elles identifient.⁹⁹ Autre exemple, dans le cadre d'un **protocole interinstitutionnel**, le Président du Conseil Départemental du Finistère, le directeur territorial de la PJJ, l'Inspecteur d'Académie et les directeurs de centre hospitaliers se sont associés. Ils ont constitué des **groupes ressources locaux** (GRL) qui se réunissent tous les mois. Leur objectif est de favoriser les échanges et les solidarités entre les institutions des

⁹⁷ MARTINEAU Céline, BOBT Florence, *Détresse des jeunes et phénomènes de radicalisation : ensemble, on fait quoi ?*, Dossier, Forum, n° 73, 2016-04, pp.21-28

www.laissetonempreinte.fr/wp-content/.../EOFQ-Forum-CNAPE-n°73-avril20161.pdf

⁹⁸ *Audition de la CNAPE par la mission d'information de l'Assemblée Nationale relative à la prévention spécialisée*, CNAPE, 2016-06-29, 12 p. <http://www.cnape.fr/files/news/1723.pdf>

⁹⁹ MODIER Sophie, HAMMOU Ahmed, *Plongée au cœur de la prévention spécialisée*, Sauvegarde de Seine-Saint-Denis, 2016-04, [en ligne] : <http://www.sauvegarde93.fr/plongee-au-coeur-de-la-prevention-specialisee>

champs médicopsychologiques, socio-éducatifs et judiciaires, afin de réfléchir ensemble aux réponses les plus adaptées aux situations complexes des jeunes les plus en difficulté. Tout professionnel, travaillant dans un service scolaire, d'insertion, socio-éducatif, sanitaire, judiciaire ou dans un dispositif de prévention, peut saisir le GRL, concernant une situation de jeune dont les difficultés interrogent l'efficacité de l'accompagnement en cours par un service ou dispositif. Le groupe élabore collectivement des propositions d'orientations du travail en cours, de co-interventions ou de prises en charge alternatives. La participation du Directeur de la prévention spécialisée de l'association Don Bosco au GRL de Brest permet l'apport de la connaissance des équipes de prévention spécialisée des situations évoquées, dans le cadre du secret partagé, et **facilite les liens institutionnels entre les services** de la PJJ et de la prévention spécialisée, concernant notamment la participation de jeunes à des chantiers éducatifs organisés par la prévention spécialisée.¹⁰⁰ En Gironde, le Département et Bordeaux Métropole ont décidé de mettre en place un partenariat pour une gouvernance partagée autour de la prévention spécialisée en s'appuyant sur une conférence départementale. Elle sera pilotée par le Département et devrait réunir Bordeaux Métropole, le groupement d'intérêt public (GIP) Médiation sociale, les communes métropolitaines et hors métropole, ainsi que les associations concernées. Elle sera complétée en local par des comités de coordination. Une convention d'objectifs et de moyens entre le Département et Bordeaux Métropole précisera prochainement les modalités de mise en œuvre.¹⁰¹

- **Des innovations pour rendre le travail plus visible**

Les associations de prévention spécialisée s'engagent de plus en plus dans un travail de clarification et de communication. Elles expliquent davantage leurs actions afin d'en accroître la lisibilité et la compréhension. A titre d'exemple, depuis 2015, l'association Sauvegarde du Lot et Garonne, a mis en place **une dynamique de communication**. Plusieurs outils traditionnels ont été mis en place afin de valoriser l'association, les services, les salariés et les usagers qui l'acceptent. L'association a actualisé son **site internet**, a mis en place une **newsletter** mensuelle interne faisant état de la vie des services et de l'actualité de l'association. Elle a aussi créé un **magazine** semestriel développant des articles de fond et mettant en lumière certains portraits de salariés. Elle organise des **colloques** et systématise les **invitations à la presse locale** pour valoriser le travail et les jeunes lorsque les actions le permettent. Les **visites physiques** de la part des élus en charge des questions d'enfance et de prévention dans le département sont aussi favorisées. Mais cette association a également mis en œuvre d'autres opérations plus innovantes. Elle a notamment élaboré une opération

¹⁰⁰ *Guide pratique sur la participation des équipes de prévention spécialisée à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance*, Comité interministériel de la prévention de la délinquance, 2014-05, 34 p. <http://www.cnape.fr/files/rapports/555.pdf>

¹⁰¹ *Le Conseil départemental, conforme à ses engagements, et à sa stratégie financière, réaffirme son action en faveur de l'investissement, de l'emploi local et des solidarités*, Département de la Gironde, 2016-06, 7p. http://www.gironde.fr/upload/docs/application/pdf/2016-06/27.06.2015_dp_seance_pleniere_du_30_juin_2016.pdf

intitulée « **et si vous aussi vous deveniez éducateur de rue ?...** ». Tous les deux mois, les conseillers départementaux et les élus locaux sont invités à rendre visite aux équipes de prévention spécialisée et à pratiquer l'espace de quelques heures. Au cours de ce programme, un parlementaire quitte ses habits pour s'impliquer, le temps de deux jours, dans la vie professionnelle d'un de ses administrés. A travers cette expérience partagée, et en écho à ce que mettent en place les éducateurs avec les jeunes, l'objectif est que les élus comprennent concrètement le métier et la fonction particulièrement difficile à décrypter à partir d'un bureau ou d'une salle de réunion. De telles expériences renforcent la connaissance des services et de la mission de la prévention spécialisée et ont pour objectif de servir les intérêts du jeune et de valoriser la qualité du travail qui est mené par les équipes.¹⁰²

Mais les pratiques et les actions peuvent être rendue visibles de plusieurs manières. **Les récits et les histoires** participent à cette visibilité et narrent les situations, les circonstances particulières et les relations. Dans cet objectif, l'Addap13 a produit des bilans, des rapports et des récits et a construit ses propres catégories d'analyse. Ainsi, à côté de l'action éducative de longue durée (PEI : Projet éducatif individualisé), l'association a créé d'autres registres d'intervention comme l'ASEP (Aide socio-éducative ponctuelle) qui rend compte des multiples actes de courte durée (rédaction de CV, recherche de financement, conseils pratiques...) qui constituent une part non négligeable du travail éducatif et illustrent des compétences spécifiques des éducateurs (disponibilité, rapidité, sens pratique). Dans ses recueils d'informations, l'Addap13 a également élaboré ses propres définitions relatives aux difficultés des publics – souffrance familiale, troubles de la personnalité, décrochage, troubles du comportement, etc. – qui permettent aux professionnels de porter leur propre diagnostic sur les jeunes. D'autre part, ils ont tenté d'anticiper la demande de visibilité en élaborant leurs propres cadres de représentation. Ils ont notamment élaboré un schéma d'implantation des équipes pour que le Conseil Général ait une meilleure représentation de leur secteur géographique.¹⁰³

L'Association Prévention Spécialisée du Nord (APSN), le Conseil Départemental et les associations de prévention spécialisée du département, ont pour leur part co-construit un **guide de l'évaluation interne** enrichi du regard d'experts de l'évaluation, ANESM notamment. Ce guide, édité en 2013, facilite l'analyse des pratiques, inscrit la participation des publics au cœur du processus évaluatif, favorise l'amélioration et l'évolution du projet de prévention spécialisée et promeut des méthodes évaluatives cohérente au niveau départemental. Il prend la forme d'un CD-ROM interactif proposant des contenus personnalisables. Il fournit des repères méthodologiques, des pistes pour la construction des

¹⁰² CAPOT Yannick, *Inscrire un service de prévention spécialisée dans sa fonction territoriale de médiation pour accompagner les jeunes en rupture vers des cercles d'inclusion sociale*, EHESP, 2015, 100 p.

<http://documentation.ehesp.fr/memoires/2015/cafdes/capot.pdf>

¹⁰³ LE GOAZIOU Véronique, *Prévention spécialisée et prévention de la délinquance : liens obstacles et enjeux*, ORDCS, 2013-10, 109 p.

https://www.addap13.org/archives/IMG/pdf/Addap_rapport_final-2.pdf

référentiels, des méthodes relatives au recueil de données, des exemples issus de la production d'équipes. Ce guide a suscité des multiples demandes, tant au niveau départemental qu'au niveau national. Afin de mieux répondre aux nombreuses demandes des professionnels engagés dans des démarches d'évaluation, une nouvelle version du guide est sortie en 2016.¹⁰⁴

De nombreuses associations de prévention spécialisée développent des **outils d'évaluation**. L'Institut de Formation d'Educateurs Spécialisé (IFEP), par exemple, s'inscrit dans les outils départementaux réalisés par les services des conseils généraux. Dans leurs prolongements, il a développé des outils d'évaluation voulant rendre lisible les actions. Comme toutes les autres associations, l'IFEP communique un bilan annuel, mais il a mis en place d'autres fiches d'évaluation interne et externe, permettant une connaissance plus grande de l'action en cours. Dans cette perspective, il a déterminé des indicateurs d'évaluation ayant pour objet de faire suivre par les membres du Comité de Ville l'action en cours et d'en suivre l'évolution. Les bilans intermédiaires se veulent simples, précis ; pour ces raisons, ils sont accompagnés et complétés par une présentation orale lors des réunions. Dans tous les sites, les caractéristiques des jeunes aidés individuellement sont indiquées (âges, sexes, lieux d'habitation, problématiques repérées, problématiques traitées, partenaires, nombre de manifestations, fêtes locales auxquelles l'équipe a participé, taux de renouvellement annuel, motif de « fin d'action », listing des chantiers réalisés, actions spécifiques de chaque équipe dans les établissements scolaires, ateliers socio-éducatifs...). Chaque Comité de ville peut réaliser ses propres outils supplémentaires d'évaluation.¹⁰⁵

Certains départements, comme les Hauts de Seine ou le territoire de Belfort¹⁰⁶, publient également **des chartes départementales et des référentiels de pratiques pour la prévention spécialisée**. Ces documents constituent un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs (collectivités locales, associations et institutions) intervenant dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance. Plus ou moins récents et plus ou moins développés, ils prennent généralement en compte les orientations stratégiques de la politique départementale de la prévention spécialisée ainsi que les principes, les modalités d'intervention et le public de la prévention spécialisée prévus par les textes réglementaires et législatifs. Ces documents ont pour objectif de préciser les missions confiées par le Département, chef de file de la protection de l'enfance, aux associations et aux communes pour leurs actions de prévention spécialisée et de prévention socio-éducative. Ils

¹⁰⁴ **Le guide d'évaluation interne en prévention spécialisée**, APSN, 2015-10, [en ligne] :

<http://www.apsn-prev.org/pages/view/27>

¹⁰⁵ GUILLEMOT Marc, LALEVEE Philippe, **Projet pédagogique prévention spécialisée IFEP**, IFEP, s.d, 25 p.

http://www.ifep.eu.com/IMG/pdf_pdf_Projet_pedagogique_prevention_specialisee.pdf

¹⁰⁶ **Charte départementale de la prévention spécialisée**, Conseil Général Territoire de Belfort, 2013-11, 33 p.

<http://www.territoiredebelfort.fr/sites/default/files/atoms/files/charteprevetionspecialisee.pdf>

constituent également les fondements du dispositif établi avec les associations et les communes.¹⁰⁷

Les outils d'aide au recueil d'activité éducative et bases de données, telles que **Proximus, EVASOFT ou des outils développés en interne**, participent aussi à cette visibilité du travail des acteurs de la prévention spécialisée¹⁰⁸. La mise en œuvre de tels projets incite les services et les associations de prévention spécialisée à partager entre tous ses professionnels un cadre de référence interne, clarifié, accessible et formateur. Encourageant le recueil, l'écriture, le partage et la sécurisation des données de terrain, ces démarches visent un bénéfice qualitatif à l'échelle de chaque équipe. Les bases de données relationnelles sont des supports de mutualisation des connaissances et de capitalisation des expériences. Proximus par exemple est un outil méthodologique conçu dans une perspective de recherche-action, autour d'un lexique, ou référentiel, à construire puis à enrichir. Les fonctions de recherche intégrées à la base de données restent entièrement ouvertes et personnalisables. Le choix des mots, des notions clés et des requêtes, revient toujours aux utilisateurs qui disposent à volonté d'un matériau organisé selon leurs propres critères. Sa diffusion non commerciale est propice au développement coopératif et aux échanges entre professionnels. Chaque utilisateur peut apporter des suggestions qui donnent lieu à des améliorations de contenu du logiciel.¹⁰⁹

Dans un autre registre, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale a voté en 2016 la création d'une **mission d'information sur l'avenir de la prévention spécialisée**. Composée de 12 députés représentant les différents groupes politiques, elle a pour tâche de rendre compte de l'état de la prévention spécialisée et de penser son action et ses missions en fonction des enjeux, nouveaux et anciens, auxquels elle doit faire face. Cette mission doit rendre son rapport à la fin du mois de décembre 2016.¹¹⁰ D'autre part, pour valoriser l'action des équipes de protection de l'enfance sur les territoires dans la proximité des habitants, le Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée (CNLAPS) est chargé de mener une **étude sur la cartographie de la prévention spécialisée** au plan national. Les principaux points de réflexion portent sur les problématiques et les enjeux actuels de la prévention spécialisée ainsi que sur les pratiques professionnelles, le financement, la gouvernance et l'évaluation de la prévention spécialisée. Cette cartographie doit également

¹⁰⁷ *Cadre de référence de la prévention spécialisée dans les Hauts-de-Seine*, Département des Hauts-de-Seine, 2015-05, 32p. http://www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/PDF/Solidarites/Prevention_Protection/CadreReferencePreventionSpecialiseeMai2015.pdf

¹⁰⁸ *Etude relative à l'actualisation de la cartographie d'intervention de la prévention spécialisée. Cartographie de la prévention spécialisée. Enquête auprès des acteurs de la profession*, CNLAPS, CNAPE, UNIOPSS, 2016-03, 7p. http://www.uniopss.asso.fr/resources/trco/pdfs/2016/D_avril_2016/86334_Questionnaire_CNLAPS_Cnape_Uniopss_14032016.pdf

¹⁰⁹ *Prévention spécialisée : Proximus. Une démarche qualité construite et personnalisée*, Incite, 2014, [en ligne] : <http://www.preventionspecialisee.fr/>

¹¹⁰ *La députée Kheïra Bouziane rapporteure d'une mission sur la prévention spécialisée*, ASH, 2016-05, [en ligne] : <http://www.ash.tm.fr/actualites/detail/93535/la-deputee-kheira-bouziane-rapporteure-d-une-mission-sur-la-prevention-specialisee.html>

être publiée avant la fin de l'année.¹¹¹ Elle servira aussi aux **observatoires**, Observatoire national de protection de l'enfance (ONPE) comme les observatoires départementaux (ODPE), qui participent à l'amélioration de la protection de l'enfance en permettant un meilleur suivi des besoins et des réponses apportées aux enfants à l'échelle nationale.¹¹²

Conclusion

À l'heure où le Gouvernement multiplie les mesures visant à lutter contre la radicalisation des jeunes, la ministre de la jeunesse et des sports a rappelé en janvier dernier la nécessité d'instituer une politique de prévention auprès des jeunes. Cet objectif a été confirmé par la ministre de la famille, de l'enfance et des droits des femmes qui a annoncé que la réforme de la protection de l'enfance qu'elle mène consacrerait une place centrale à ces missions. Or, si la prévention spécialisée relève bien de la compétence des départements au titre de l'aide sociale à l'enfance, la conduite d'actions de prévention spécialisée n'est pas obligatoire. Ainsi, certains conseils départementaux se désengagent financièrement de ces missions même si la protection de l'enfance fait partie de leurs compétences sociales. Le rapport d'information parlementaire sur la lutte contre l'insécurité pointe les conséquences de ce désengagement et préconise de dresser un état des lieux du financement de la prévention spécialisée par les départements qui pourra servir de base à une réflexion sur le financement à long terme.¹¹³ D'autre part, la grande diversité des formes d'intervention, le souhait que la prévention spécialisée soit plus rééducative que préventive, la difficulté d'évaluer ce qu'elle a permis d'éviter, met à mal la lisibilité de la prévention spécialisée et brouille son identité. La démarche de l'évaluation des pratiques éducatives ne résoudra pas l'expression des contradictions auxquelles la prévention spécialisée est confrontée mais elle est impérative afin de mettre en évidence pour les financeurs, les élus, les partenaires, les professionnels et les usagers, la qualité des pratiques éducatives. Les innovations et la modernisation des méthodes, constituent des évolutions qui rompent avec les éléments d'identité auxquels la prévention spécialisée est traditionnellement attachée. Ces nouvelles manières d'être et d'agir, intègrent les demandes de transparence, d'explication et d'évaluation que les politiques publiques, les autorités organisatrices et les habitants expriment. Elles construisent une identité de la prévention spécialisée dans laquelle la qualité de l'offre de service prend le pas sur les traditionnelles conditions d'exercice. Les associations et les équipes s'adaptent et se préparent à l'avenir, elles pressentent l'émergence de nouveaux besoins d'éducation chez les jeunes et les nouvelles demandes sociales qui leur sont

¹¹¹ **Question n° 95219**, Assemblée Nationale, 2016-08, 2p.

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-95219QE.htm>

¹¹² ROSSIGNOL Laurence, *Journées d'études nationales de la prévention spécialisée*, 2016-04, [en ligne] :

<http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/discours-de-laurence-rossignol-journees-detudes-nationales-de-la-prevention-specialisee/>

¹¹³ **Question n° 95219**, Assemblée Nationale, 2016-08, 2p. <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-95219QE.htm>

adressées. Elles expérimentent une nouvelle offre éducative dans l'espace public, renouvellent leur présence au territoire ainsi que leur lisibilité.¹¹⁴

¹¹⁴ LE REST Pascal, *La prévention spécialisée face à la question de l'évaluation*, Lien social, 2001-12, [en ligne] : <http://www.travail-social.com/La-prevention-specialisee-face-a>

Bibliographie

AMAR Elise, BORDERIES Françoise, LEROUX Isabelle, **Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2014**, Série statistiques, n° 200, 2016-08, 46p.
<http://drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/documents-de-travail/serie-statistiques/article/les-beneficiaires-de-l-aide-sociale-departementale-en-2014>

Question n° 95219, Assemblée Nationale, 2016-08, 2 p.
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-95219QE.htm>

FRECHON Isabelle, MARQUET Lucy, **Comment les jeunes placés à l'âge de 17 ans préparent-ils leur avenir ?**, INED, 2016-07, 11 p.
http://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/25515/document_travail_2016_227_sortie.de.placement_autonomie.des.jeunes.place.s.fr.pdf

Audition de la CNAPE par la mission d'information de l'Assemblée Nationale relative à la prévention spécialisée, CNAPE, 2016-06-29, 12 p.
<http://www.cnape.fr/files/news/1723.pdf>

Le Conseil départemental, conforme à ses engagements, et à sa stratégie financière, réaffirme son action en faveur de l'investissement, de l'emploi local et des solidarités, Département de la Gironde, 2016-06, 7p.
http://www.gironde.fr/upload/docs/application/pdf/2016-06/27.06.2015_-_dp_seance_pleniere_du_30_juin_2016.pdf

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant, Ministère des familles, de l'enfance et du droit des femmes, 2016-05, 5 p.
http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/02/Exe_ProtectionEnfant_5juillet2016.pdf

Demain la prévention spécialisée. Entre éducatif et social, ADDAP 13, CNLAPS, 2016-05, 55p.

La députée Kheïra Bouziane rapporteure d'une mission sur la prévention spécialisée, ASH, 2016-05, [en ligne] :
<http://www.ash.tm.fr/actualites/detail/93535/la-deputee-kheira-bouziane-rapporteure-d-une-mission-sur-la-prevention-specialisee.html>

ROSSIGNOL Laurence, **Journées d'études nationales de la prévention spécialisée**, 2016-04, [en ligne] :
<http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/discours-de-laurence-rossignol-journees-detudes-nationales-de-la-prevention-specialisee/>

MARTINEAU Céline, BOBT Florence, **Détresse des jeunes et phénomènes de radicalisation : ensemble, on fait quoi ?**, Dossier, Forum, n° 73, 2016-04, pp. 21-28
www.laissetonempreinte.fr/wp-content/.../EOFQ-Forum-CNAPE-n°73-avril20161.pdf

MODIER Sophie, HAMMOU Ahmed, **Plongée au cœur de la prévention spécialisée**, Sauvegarde de Seine-Saint-Denis, 2016-04, [en ligne] :
<http://www.sauvegarde93.fr/plongee-au-coeur-de-la-prevention-specialisee>

Guide interministériel de la prévention de la radicalisation, Comité interministériel de la prévention de la délinquance, 2016-03, 109 p.
<http://www.interieur.gouv.fr/SG-CIPDR/CIPDR/Actualites/Guide-interministeriel-de-prevention-de-la-radicalisation>

Etude relative à l'actualisation de la cartographie d'intervention de la prévention spécialisée. Cartographie de la prévention spécialisée. Enquête auprès des acteurs de la profession, CNLAPS, CNAPE, UNIOPSS, 2016-03, 7 p.
http://www.uniopss.asso.fr/resources/trco/pdfs/2016/D_avril_2016/86334_Questionnaire_CNLAPS_Cnape_Uniopss_14032016.pdf

L'observatoire départemental de la protection de l'enfance, Ministère de la santé et des solidarités, 2016-02, 37 p.
http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/wp-content/uploads/2016/02/Guide_Observatoire.pdf

LE GALL Sophie, **Prévention spécialisée : qui fait quoi avec quels moyens ?**, Gazette Santé social, 2016-02, [en ligne] :
<http://www.gazette-sante-social.fr/26102/prevention-specialisee-qui-fait-quoi-et-avec-quels-moyens>

JOUANNEAU Hervé, *Les éducateurs menacés de disparition*, La gazette des communes, 2016-02, [en ligne] :

<http://www.lagazettedescommunes.com/430248/les-educateurs-de-rue-menaces-de-disparition/>

Les actes des 7èmes journées nationales de la prévention spécialisée. De l'utilité sociale de nos pratiques, CNLAPS, 2016, [en ligne] :

<http://www.cnlaps.fr/les-actes-des-journees-nationales-2016>

ROSENCZVEIG Jean-Pierre, *Alerte rouge : « la Prév » est à l'article. Plus que jamais la Prévention spécialisée (la « Prév ») est menacée*, Journal du droit des jeunes, n°351-352, 2016, 128 p.

<https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2016-1-page-37.htm>

LANGEVIN Philippe, *Les retombées économiques positives liées à la Prévention spécialisée*, CNLAPS, 2016, 9 p.

www.cnlaps.fr/.../A4_Philippe_LANGEVIN_Les%20retombees_eco_%20positives_li...

EDOLIN Florie, *La mission de la sauvegarde*, 78 actu, 2015-12, [en ligne] :

http://www.78actu.fr/prevention-specialisee-la-mission-de-la-sauvegarde_29697/

Pourquoi la prévention spécialisée?, ONES, 2015-12, [en ligne] :

<http://www.ones-fr.org/?p=4983>

LE GOAZIOU Véronique, *Eduquer dans la rue*, EHESP, 2015-11, 136p.

Protection judiciaire de la jeunesse. Accompagner, éduquer et insérer les mineurs les plus en difficulté, Ministère de la justice, 2015-11, 32 p.

http://www.justice.gouv.fr/art_pix/plaquette_presentation_pjj.pdf

Plan d'action en faveur du travail social et du développement social, Ministère des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes, 2015-10-21, 60 p.

http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/plan_d_action_egts_maque_tte_20102015_web.pdf

Le guide d'évaluation interne en prévention spécialisée, APSN, 2015-10, [en ligne] :

<http://www.apsn-prev.org/pages/view/27>

Le rapport Bourguignon. 23 propositions pour valoriser le travail social, IRTS Ile de France, 2015-09, [en ligne] :

<http://www.fondation-itsrs.org/Le-rapport-Bourguignon-23.html>

Reconnaître et valoriser le travail social. Un rapport et 23 propositions, OASIS, 2015-09, [en ligne] :

<http://www.travail-social.com/RECONNAITRE-ET-VALORISER-LE>

BOTTOLIER Laure, *Entretien avec une éducatrice de prévention spécialisée*, Rhizome, n° 57, 2015-07, pp. 13-14

http://www.ch-le-vinatier.fr/documents/Publications/RHIZOME_Orspere-Samdarra/Rhizome_57.pdf

BOURGUIGNON Brigitte, *Reconnaître et valoriser le travail social*, 2015-07, 85 p.

www.gouvernement.fr/sites/default/files/.../2015/.../rapport_brigitte_bourguignon.pdf

PIETRASANTA Sébastien, *La déradicalisation, outil de lutte contre le terrorisme*, La documentation Française, 2015-06, 91 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/154000455.pdf>

Contrat de ville Carcassonne 2015-2020, 2015-06, 131 p.

Cadre de référence de la prévention spécialisée dans les Hauts-de-Seine, Département des Hauts-de-Seine, 2015-05, 32p.

http://www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/PDF/Solidarites/Prevention_Protection/CadreReferencePreventionSpecialiseeMai2015.pdf

LAFORE Robert, *La métropolisation de l'action publique : impacts sur l'action sociale*, La Métropole Grand Lyon, 2015-03, [en ligne] :

<http://www.millenaire3.com/ressources/la-metropolisation-de-l-action-publique-impacts-sur-l-action-sociale>

LE GALL Sophie, *L'avenir de la prévention spécialisée est « en danger » selon les éducateurs de rue*, La gazette des communes, 2015-02, [en ligne] :

<http://www.lagazettedescommunes.com/327016/l-avenir-de-la-prevention-specialisee-est-en-danger-selon-les-educateurs-de-rue/>

Initiatives locales. Bonnes pratiques, Ministère de l'intérieur, 2015-02, [en ligne] :

<http://www.interieur.gouv.fr/SG-CIPDR/Initiatives-locales/Bonnes-pratiques>

Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017. Fiches de bonnes pratiques, Comité interministériel de la prévention de la délinquance, 2015-01, 150 p.

http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/strategienational_epreventiondelinquance.pdf

BERTRAND Didier, CHAUVIERE Michel, GABERAN Philippe, **L'éducateur spécialisé sous tension**, 2015-01, 192 p.

<http://www.presses.ehesp.fr/produit/leducateur-specialise-sous-tension/>

CAPOT Yannick, **Inscrire un service de prévention spécialisée dans sa fonction territoriale de médiation pour accompagner les jeunes en rupture vers des cercles d'inclusion sociale**, EHESP, 2015, 100 p.

<http://documentation.ehesp.fr/memoires/2015/cafdes/capot.pdf>

Circulaire interministérielle relative à la prévention de l'absentéisme scolaire, MENESR, DGESCO, 2014-12, [en ligne] :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=84375

Des initiatives innovantes contre le décrochage dans les académies, Ministère de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2014-10, [en ligne] :

www.education.gouv.fr/cid83896/des-initiatives-innovantes-contre-le-decrochage-dans-les-academies.html

Guide méthodologique sur l'échange d'informations dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, Comité interministériel de la prévention de la délinquance, 2014-07, 42 p.

www.interieur.gouv.fr/content/.../77957/.../guidee-changedinformationversionfinale.p...

L'activité des missions locales en 2012 et 2013, DARES, Analyses, n°48, 2014-06, 8 p.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2014-048.pdf>

Guide pratique sur la participation des équipes de prévention spécialisée à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, Comité interministériel de la prévention de la délinquance, 2014-05, 34 p.

<http://www.interieur.gouv.fr/SG-CIPDR/Outils-et-services/Guides-pratiques-et-outils-du-Maire/Les-guides-pratiques/Prevention-specialisee>

LE GOAZIOU Véronique, **Prévention spécialisée et prévention de la délinquance : liens obstacles et enjeux**, ORDCS, 2014-02, 107 p.

http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/publications/Documents/Rapport_recherche_ORDCS_N2.pdf

SEBAN Fabienne, **L'actualisation des pratiques et projets éducatifs en prévention spécialisée du fait de l'évaluation interne**, EHESP, 2014, 99 p.

<http://fulltext.bdsp.ehesp.fr/Ehesp/Memoires/cafdes/2014/seban.pdf>

JAEGER Marcel, **L'éducation spécialisée aujourd'hui. Tensions entre expertise et implication personnelle**, Diversité, n°177, 2014, pp. 55-60

https://www.hesge.ch/hets/sites/default/files/editions/compte_rendu/cries20_diversite_ndeg_177_2_014.pdf

Prévention spécialisée : Proximus. Une démarche qualité construite et personnalisée, Incite, 2014, [en ligne] : <http://www.preventionspecialisee.fr/>

VIAL Benjamin, **Ces jeunes qui ne viennent pas en Mission Locale : du délai de « latence » au phénomène de « non recours »**, ODENOR, 2014, 9 p.

https://odenore.msh-alpes.fr/documents/vial_non-recours_jeunes_missions_locales.pdf

PERILLAT Odile, **Educateur en prévention spécialisée à l'épreuve du travail en partenariat. Entre exercice de la mission et travail ensemble : Le pouvoir en tension**, Collège coopératif Rhône-Alpes, 2014, 233 p.

<http://epdaprevention.org/wp-content/uploads/2015/04/Educateurs-en-pr%C3%A9vention-sp%C3%A9cialis%C3%A9e-%C3%A0-l%C3%A9preuve-du-travail-en-partenariat.pdf>

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes accompagnées par la prévention spécialisée 27 et 28 novembre 2013, CNAPE, 2013-12, 142 p.

<http://www.cnape.fr/files/rapports/558.pdf>

Charte départementale de la prévention spécialisée, Conseil Général Territoire de Belfort, 2013-11, 33 p.

<http://www.territoiredebelfort.fr/sites/default/files/atoms/files/charteprevetionspecialisee.pdf>

LE GOAZIOU Véronique, **Prévention spécialisée et prévention de la délinquance : liens obstacles et enjeux**, ORDCS, 2013-10, 109 p.

https://www.addap13.org/archives/IMG/pdf/Addap_rapport_final-2.pdf

Stratégie nationale de la prévention de la délinquance 2013-2017. Fiches pratiques, chantiers nationaux, Comité interministériel de la prévention de la délinquance, 2013-06, 60 p.

<http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/strategienationalepreventiondelinquance.pdf>

La prévention spécialisée : mission du service, ASEA, 2013-04, [en ligne] :

http://www.asea49.asso.fr/etab_prev_2.php

Orientations départementales de la prévention spécialisée. Orientations 2013-2017, Département Seine-Saint-Denis, 2013-02, 62 p.

https://cooperation-territoriale.seine-saint-denis.fr/IMG/pdf/DEF_-_Plaqueette_Orientations_Prevention_Specialisee-2.pdf

La prévention spécialisée et le collège. Actes du colloque de la CNAPE 27 et 28 novembre 2012, CNAPE, 2012-12, 135 p.

<http://www.cnape.fr/files/news/1179.pdf>

VAUCHEZ Jean-Marie, **Souffrance au travail. Quand les stratégies managériales engendrent souffrance au travail et perte de repères**, ONES, 2012-06, [en ligne] :

<http://www.ones-fr.org/spip.php?article372>

Les stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance. Approche méthodologique, CIPD, 2012-03, 20 p.

www.interieur.gouv.fr/content/download/78910/580533/file/strategies-vedit.pdf

WARGNIER Yannick, **Piloter une intervention sociale globale territorialisée au bénéfice de l'usager de prévention spécialisée en Seine-Saint-Denis : de la concertation à la co-construction partenariale**, EHESP, 2012, 106 p.

<http://fulltext.bdsp.ehesp.fr/Ehesp/Memoires/Cafdes/2012/wargnier.pdf>

BOUHIA Rachid, GARROUSTE Manon, LEBRERE Alexandre, et al., **Etre sans diplôme aujourd'hui en France : quelles caractéristiques, quel parcours et quel destin ?**, Economie et statistique, n°443, 2011, pp. 29-50

http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES443B.pdf

MARQUES Maria, **Réactualiser le projet de service en prévention spécialisée au vu de l'évolution de la commande territorialisée**, EHESP, 2011, 107 p.

<http://fulltext.bdsp.ehesp.fr/Ehesp/Memoires/Cafdes/2011/marques.pdf>

Groupe de jeunes et pratiques de prévention spécialisée. Pratiques éducatives auprès des groupes et pratiques sociales collectives, Commission Groupe de jeunes et pratiques éducatives, 2010, 212 p.

http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_groupe_de_jeunes_et_pratiques_educatives_en_prevention_specialisee.pdf

LADSOUS Jacques, **Prévenir et ou protéger**, Vie sociale et traitements, n° 108, 2010, pp. 6-7

<http://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2010-4-page-6.htm>

BRETON Jean-Marc, BRETON Michel, CANO-QUERO Adam, et al., **Groupes de jeunes et pratiques de prévention spécialisée. Pratiques éducatives auprès des groupes et pratiques sociales collectives**, Conseil techniques des clubs et équipes de prévention spécialisée, Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, 2010, 212 p.

http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_groupe_de_jeunes_et_pratiques_educatives_en_prevention_specialisee-2.pdf

De la coopération entre les acteurs de l'institution scolaire et de la prévention spécialisée, Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée 2008, 62 p.

www.reforme-enfance.fr/documents/prevspeEN.pdf

Schéma départemental enfance famille 2008-2012, Département Hérault, s.d, 121 p.

<http://www.herault.fr/files/gcausse/schema-enfance-famille-2008-2012.pdf>

Enfant en danger : le droit d'être protégés. Schéma départemental conjoint de protection de l'enfance, Conseil général de l'Aude, s.d, 162 p.
www.aude.fr/include/viewFile.php?idtf=537...SCHEMA_DEPARTEMENTAL...

GUILLAUMEY Christian, **Education et prévention spécialisée**, Pensées plurielle, n° 14, 2007, pp. 85-93
<https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2007-1-page-85.htm>

MUCCHIELLI Laurent, **Entre politique sécuritaire et délinquance d'exclusion : le malaise de la prévention spécialisée**, Varia, n°2, 2007, [en ligne] :
<https://socio-logos.revues.org/79>

TREMINTIN Jacques, **Critiques de livres. Des éducateurs dans la rue. Histoire de la prévention spécialisée**, Lien Social, n° 810, 2006-09, [en ligne] :
<http://www.lien-social.com/Des-educateurs-dans-la-rue-Histoire-de-la-prevention-specialisee>

Statistiques sur les établissements d'accueil et leurs publics, FNARS, 2006-09, [en ligne] :
<http://www.fnars.org/ressources-documentaires-accueil-et-hebergement/1282-champs-d-action-cat/hebergement-logement/archivess-cat-accueil-hebergement/1243-statistiques-sur-les-etablissements-daccueil-et-leurs-publics>

La promotion de la santé mentale en pratique, CRES Bretagne, 2006, 28 p.
www.irepsbretagne.fr/IMG/pdf/sante.mentale-integrale2.pdf

MUCCHIELLI Laurent, KOKOREFF Michel, **Prévention spécialisée : délinquance et nécessité d'engagement**, Lien social, n° 754, 2005-05, [en ligne] :
<http://www.lien-social.com/Prevention-specialisee-delinquance-et-necessite-d-engagement>

NECOL Charles, **La prévention spécialisée et la lutte contre l'insécurité**, IRTS Lorraine, Metz, 2005, 119p.
<http://www.cedias.org/download/download/60985.pdf>

Prévention spécialisée enjeux actuels et stratégie d'action, Fédération de la santé et de l'action sociale, 2004, 194 p.
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000187.pdf>

BERLIOZ Gilbert, **Prévention spécialisée et politiques locales de prévention et de sécurité : incompréhension ou incompatibilité ?**, Les Cahiers de l'Actif, n°326-327, 2003-08, 7 p.
http://www.cabinetcress.fr/public/alpha/GilbertBerlioz/gberlioz_les-cahiers-de-l-actif_n326-327_juillet-aout2003.pdf

LE REST Pascal, **La prévention spécialisée face à la question de l'évaluation**, Lien social, 2001-12, [en ligne] :
<http://www.travail-social.com/La-prevention-specialisee-face-a>

DUBECHOT Patrick, **Des politiques sociales à la prévention spécialisée. La question de la place de l'utilisateur dans l'évaluation**, Les Cahiers de l'Actif, n° 288-291, 2000, pp. 149-163
http://cfts-formation.centredoc.fr/opac/doc_num.php?explnum_id=212

Récits d'éducateurs de rue dans le domaine de la prévention spécialisée en France. Ils travaillent dans la rue, CNLAPS, s.d, 89 p.
https://www.addap13.org/IMG/pdf/travail_de_rue.pdf

La prévention spécialisée, Club de prévention des quartiers Nord, [s.d], [en ligne] :
www.clubdeprevention.org/telechargement/prevention%20specialisee.doc

Les jeunes des quartiers populaires et l'intervention de la prévention spécialisée dans l'espace public, DASES, SDAFE, BAPJ, s.d, pp. 53-60
www.paris.fr/viewmultimediacomment?multimediacomment-id=98563

GDSW. Définition Internationale du Travail Social, European Association of Schools of Social Work, s.d, [en ligne] :
<http://www.eassw.org/global-social-work/8/gdsw-definition-internationale-du-travail-social.html>

COSSON Anne-Brigitte, **Le Ministère des Affaires Sociales prépare-t-il le démantèlement des diplômes d'Etat en travail social ?**, ANAS, s.d, [en ligne] :
http://www.anas.fr/Le-Ministere-des-Affaires-Sociales-prepare-t-il-le-demantelement-des-diplomes-d-Etat-en-travail-social_a903.html

GUILLEMOT Marc, LALEVEE Philippe, **Projet pédagogique prévention spécialisée IFEP**, IFEP, s.d, 25 p.
http://www.ifep.eu.com/IMG/pdf_projet_pedagogique_prevention_specialisee.pdf

